

REGISTRE
DES
PROCES-VERBAUX
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE
BOURBACH-LE-HAUT

2006 à 2008

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 février 2006

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membres absents excusés : MEYER Stéphane (donne procuration à M. BILGER Vincent), LHERBETTE Fabienne (donne procuration à M. ILTIS Hubert).

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents et excuse Mr MEYER Stéphane et Mme LHERBETTE Fabienne pour leur absence.

1) Approbation du compte-rendu du 17 novembre 2005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2005.

2) Droit de préemption urbain

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

1. La parcelle 472/255, section 2 située au lieudit «Vordere Hadere» d'une superficie de 58 m², appartenant à Mme et Mr FOISY Stéphane vendeurs pour la somme de quinze €uros (15,00 €) à Mme et Mr NUSSBAUM Philippe 3 rue du Réservoir à Bourbach-le-Haut.
2. La parcelle 412/249, section 2 située au lieudit «Vordere Hadere» d'une superficie de 408 m², appartenant à Mme et Mr VOGLER-FINCK Daniel échangeurs à Mr NUSSBAUM Philippe 3 rue du Réservoir à Bourbach-le-Haut.
3. La parcelle 77, section 2 située au lieudit «Saicematt» d'une superficie de 1456 m², appartenant à Mr BURGARD Jean vendeur pour la somme de cent quarante trois mille €uros (143 000,00 €) à Mme BAUMANN Nicole 3 rue des Carrières à Saint Louis.

3) Information dossier modification du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le dossier est à présent applicable.

4) Programme des travaux d'exploitations et patrimoniaux (ONF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'état des travaux d'exploitation ainsi que les travaux patrimoniaux pour l'exercice 2006 qui se résume comme suit :

dépenses H.T. abattage (salaires + charges ouvriers) :	5 320 €
dépenses H.T. débardage, maîtrise d'œuvre + frais de gestion :	3 986 €
total frais d'exploitation H.T. :	9 306 €
montant T.T.C. des travaux d'exploitation :	10 087 €

travaux courants H.T :	2 730 €
maîtrise d'œuvre + assistance gestion H.T.:	460 €
montant T.T.C. des travaux patrimoniaux :	3 295,84 €

Mr Welker précise qu'aucune coupe ne sera entreprise avant d'avoir reçu auparavant une garantie par le futur acheteur.

5) Préparation Budget Primitif 2006

- Travaux

Monsieur le Maire suggère de reporter sur l'exercice 2006 les travaux qui n'ont pas été réalisés l'année dernière à savoir :

travaux de busage en face du foyer rural jusqu'à la grotte
travaux d'enrochement et pose d'une glissière de sécurité rue des Rochelles
classement de terrains privés dans la voirie communale : il s'agit de diverses voies existantes qui n'ont pas été jusqu'alors versées en domaine public.

L'énumération des travaux pour l'année 2006 : se reporter à la précédente réunion du 20/10/05.

6) Enseignement de l'allemand à l'école primaire

Lors du dernier conseil d'école l'assemblée à évoqué le problème de l'enseignement de l'allemand. L'école dispose d'un créneau horaire pour le cycle 2 et 3 d'une 1 heure 50 hebdomadaire soit une intervention le lundi matin et le jeudi après-midi. Monsieur le Directeur souhaite une intervention pour le cycle 1. Monsieur le Maire prend contact avec les services de l'éducation nationale afin de trouver une solution à notre souhait commun. N'ayant pas obtenu de réponse positive à cette demande d'extension, Monsieur le Maire suggère au conseil municipal de prendre à charge de la commune cette augmentation de l'horaire soit 45 minutes hebdomadaire.

Après discussion le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition. Un contrat à durée déterminée sera signé prochainement avec Mme Eich, ce contrat prendra effet à compter du 27 février et ce terminera le 5 juillet 2006.

7) Devenir des gîtes, travaux

Monsieur Iltis énumère les différents travaux à réaliser pour les gîtes :

Mise en peinture extérieure des gîtes aux Buissonnets (travaux déjà réalisés les années précédentes par l'équipe municipale)

Travaux d'évacuation des eaux pluviales des gîtes aux Buissonnets

Pose de sous-compteurs d'eau aux gîtes du Kirchbuhl

Pose de disjoncteurs différentiels dans l'ensemble des gîtes (normes de sécurité)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée des travaux de remise en état des conduites d'eau (suite à une fuite) aux gîtes du Kirchbuhl. La Sogest nous a fait parvenir un devis pour réparation d'un montant de 1 154.59 €T.T.C.

Une estimation a été faite sur l'exercice 2004 et 2005 afin de comparer le taux d'occupation entre les locations saisonnières et les locations dites occasionnelles. Il s'avère qu'au niveau financier c'est la location occasionnelle qui est plus rentable. Une réflexion est à prévoir dans ce sens sur le devenir des gîtes. Le principe de ne garder que trois gîtes en locations saisonnières est adopté.

8) Communications

Procès en cours

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un article de presse est paru dans le journal les D.N.A. le 17 janvier 2006 avec comme titre « le PLU cassé par le tribunal ». Ce journal n'ayant pas vérifié cette « information » et s'agissant d'une fausse interprétation un article rectificatif est paru dans le même journal le 31 janvier 2006. Il rétablit la vérité et rappelle que l'annulation est limitée à deux points mineurs du PLU, à savoir le classement d'une parcelle appartenant à Pierre Knopf et l'interdiction de maintenir un sentier qui traverse cette même parcelle. Monsieur le Maire signale que trois recours avaient été engagés par Pierre Knopf, Simone Knopf et Edouard Kauffmann. Ces deux derniers ont été déboutés en totalité et ont été condamnés par le tribunal à payer à la commune 300 € chacun de frais de procédures qui seront reversés à notre assurance protection juridique.

Achat matériel pour l'école

Monsieur le Maire donne lecture du récent courrier qu'il a reçu du directeur de l'école qui fait part de son souhait d'achat de jeux extérieur (vélos, tandems, ballons) pour l'école primaire. Mr Adam précise que la coopérative scolaire et l'association Théodule participeront à cette acquisition. Vu l'importance de l'achat l'enveloppe budgétaire de fonctionnement destiné à la fourniture scolaire sera réduite de 300 € par rapport à l'année 2005. Monsieur le Maire présente une offre de prix des Ets Score pour un montant global 703,40 T.T.C €

Le conseil municipal décide :

- d'imputer la dite dépense au compte 2188 section d'investissement.

9) Divers

Reconstruction de l'ouvrage d'art

Monsieur le Maire donne lecture du dernier courrier reçu le 13 janvier 2006 du Conseil général au sujet de travaux de remise en état du pont face à la maison Klein, et propose l'organisation d'une prochaine réunion afin de déterminer la meilleure période de

travaux. Dès que la date sera retenue le secrétariat . Seront invités également les commerçants du village.

Subvention AOS 2006

Les années précédentes la commune versait à l'AOS une subvention minimum vu la faible participation des écoles aux activités organisées par cette association. Depuis septembre les écoles participent activement aux animations proposées, il est donc tout à fait normal que la commune verse l'intégralité de la subvention.

La subvention est fixée à 6,10 € par enfant soit : $44 \times 6,10 = 268,40 \text{ €}$

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'AOS pour un montant de 268,40 € les crédits nécessaires seront votés au B.P 2006 cpte 6574.

Locations de pâturage

Monsieur le Maire rappelle les diverses candidatures reçues et présente le dossier adressé par Mr Ginot Steve.

Après discussion le Conseil Municipal décide de retenir ce candidat et une prochaine rencontre aura lieu en mairie afin de définir les dernières modalités. Un courrier sera adressé aux candidats non retenus.

Aménagement de l'ancien Crédit Mutuel

Monsieur le Maire informe l'assemblée du démarrage des travaux de réaménagement du bâtiment. Les Ets Schaub de Ruelisheim interviendront afin de mettre en place le sanitaire. Comme convenu avec l'entreprise, la commune se charge de l'achat du matériel. Le prix unitaire du matériel étant inférieur à 500,00 € TTC, le conseil municipal souhaite imputer la dite dépense au compte 2313 dépense d'investissement.

Tarif «fourniture ou casse» pour les gîtes ruraux

Après plusieurs relance de Mr le Trésorier à ce sujet, le conseil municipal décide de réactualiser l'ancien tarif et d'instaurer un tarif unitaire de base de 1,50 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 35.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2006

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membres absents excusés : LHERBETTE Fabienne(donne procuration à M. ILTIS Hubert).

Membres absents : /

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents et excuse Mme LHERBETTE Fabienne pour son absence.

10) Approbation du compte-rendu du 2 février 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 2 février 2006.

2) Droit de préemption urbain

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

4. La parcelle 472/255, section 2 située au lieudit «Vordere Hadere» d'une superficie de 58 m², appartenant à Mme et Mr FOISY Stéphane vendeurs pour la somme de quinze €uros (15,00 €) à Mme et Mr NUSSBAUM Philippe 3 rue du Réservoir à Bourbach-le-Haut.
5. La parcelle 412/249, section 2 située au lieudit «Vordere Hadere» d'une superficie de 408 m², appartenant à Mme et Mr VOGLER-FINCK Daniel échangeurs à Mr NUSSBAUM Philippe 3 rue du Réservoir à Bourbach-le-Haut.
6. La parcelle 77, section 2 située au lieudit «Saicematt» d'une superficie de 1456 m², appartenant à Mr BURGARD Jean vendeur pour la somme de cent quarante trois mille €uros (143 000,00 €) à Mme BAUMANN Nicole 3 rue des Carrières à Saint Louis.

3) Approbation du Compte Administratif 2005 **Budget Communal**

Compte Administratif

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses	:	238 607,94 €
total des recettes	:	290 108,27 €

excédent de fonctionnement : 51 500,33 €

Section d'investissement

total des dépenses	:	140 552,58 €
total des recettes	:	205 620,14 €
<i>excédent d'investissement</i>	:	65 067,56 €
Résultat de clôture 05 excédent	:	116 567,89 €

Les restes à réaliser 2005

dépenses d'investissement	:	91 969,00 €
recettes d'investissement	:	180 897,00 €
Résultat (excédent)	:	205 495,89 €
déficit reporté d'investis. 2004	:	122 681,92 €
<i>excédent effectif</i>	:	82 813,97 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. René RICHARD et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

Régie des Gîtes

Compte Administratif

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses	:	32 982,71 €
total des recettes	:	39 954,58 €

excédent de fonctionnement : 6 971,87 €

Section d'investissement

total des dépenses	:	8 933,83 €
--------------------	---	------------

total des recettes	:	17 181,64 €
<i>excédent d'investissement</i>	:	8 247,81 €
Résultat de clôture 2005 excédent		15 219,68 €
Les restes à réaliser 2005		
dépenses d'investissement	:	79 348,00 €
Résultat (déficit)	:	64 128,32 €
<i>excédent effectif</i>	:	7 533,30 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. René RICHARD et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

4) Affectation des résultats **Budget Communal**

A la clôture de l'exercice 2005 est constaté le résultat suivant :

- en section de fonctionnement, excédent de 51 500,33 €
- en section d'investissement, déficit de 57 614,36 €

Restes à réaliser d'investissement :

- dépenses : 91 969,00 €
- recettes : 180 897,00 €

soit un résultat d'investissement, excédent : 31 313,64 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'affecter 51 500,33 € (totalité) de l'excédent de fonctionnement de 2005 en section d'investissement recettes compte 1068 du budget primitif 2006.

Régie des Gîtes

A la clôture de l'exercice 2005 est constaté le résultat suivant :

- en section de fonctionnement, excédent de 16 137,34 €
- en section d'investissement, excédent de 70 763,96 €

Restes à réaliser d'investissement :

- dépenses : 79 348,00 €

soit un résultat d'investissement, excédent : 8 584,04 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'affecter 8 584,04 € de l'excédent de fonctionnement de 2005 en section d'investissement recettes compte 1068 du budget primitif 2006 et

- pour le solde de 7 553,30 € le maintien en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2006.

5) Approbation du Budget Primitif 2006 **Budget Communal**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2006. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2006 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 308 550,00 €
- recettes : 308 550,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 358 141,00 €
- recettes : 358 141,00 €

Régie des Gîtes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2006. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2006 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 50 253,00 €
- recettes : 50 253,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 92 542,00 €
- recettes : 92 542,00 €

6) Impôts locaux : taux d'imposition des 4 taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une hausse de 1 % pour les quatre taxes. Le produit fiscal global assuré se monte à 71 118 € et se résume comme suit :

Taxes	Bases 200	Taux votés	Produits
D'habitation	400 200	6.99	28 012
Foncière (bâti)	219 500	10.13	22 236
Foncière (non bâti)	13 500	123.72	16 703
Professionnelle	37 100	11.23	4 167

7) Prise en charge des frais d'affranchissement de la promotion de la santé en faveur des élèves.

Madame DUCOTTET Véronique déléguée de la vie scolaire donne lecture du courrier reçu par l'inspecteur d'académie en date du 3 février concernant une prise en charge des frais

d'affranchissement des courriers de la promotion de la santé en faveur des élèves résidant dans la commune et scolarisés dans le premier degré (maternelle et primaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la prise en charge de ces frais selon un tableau établi pour l'année 2006 avec un effectif de 38 élèves à raison de 0,15 €par enfant.

8) Communications.

Vacation formation pour les sapeurs-pompiers

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe l'assemblée que le sapeur-pompier Brobecker Michel a suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar.

Comme il est de coutume la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le Conseil Municipal accepte la proposition, le montant de la vacation s'élève à :

- 27,20 €pour le sapeur-pompier Brobecker Michel

Procédure de classement de différentes rues dans le domaine de la voirie communale

Monsieur le Maire fait référence aux conseils du commissaire enquêteur lors de la rédaction de son rapport pour le dossier du PLU. Il stipule qu'il est souhaitable de classer les voiries communales (à ce jour propriété des riverains) dans le domaine communal. Pour ce faire le Conseil Municipal décide de suivre la procédure simplifiée permettant ce classement.

Subvention exceptionnelle pour l'école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr Moreau président de l'amicale des anciens du 1^{er} bataillon de choc invite les enfants de l'école primaire à la réanimation de la Flamme à l'Arc de triomphe le 17 juin 2006. Lors du dernier conseil d'école la suggestion été approuvée. Actuellement nous sommes à la recherche de subvention extérieures permettant de minorer la participation financière des familles. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention entre 1000 et 1500 €pour ce voyage à Paris.

Médiathèque

Mme Lerch donne un compte rendu de la dernière réunion de la commission médiathèque. Il serait intéressant que d'avantage de familles Bourbachoises utilisent ce service très bien conçu. En conséquence lors du prochain bulletin municipal un article paraîtra afin de sensibiliser d'avantage la population à cet effet.

Sapeurs-Pompiers

Monsieur le 2^{ème} adjoint nous signale que le prochain exercice des pompiers aura lieu samedi 20 mai 2006 au matin.

Opération «Haut-Rhin propre»

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la traditionnelle opération de nettoyage de printemps «Haut-Rhin propre» aura lieu vendredi 31 mars 2006. Une invitation sera transmise à l'ensemble de la population.

Déneigement

Monsieur le 1^{er} Adjoint remercie l'ensemble des bénévoles pour leur aide et participation lors du déneigement durant cet hiver rigoureux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 40.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2006

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, DUCOTTET Véronique, WELKER André.

Membres absents excusés : MEYER Stéphane (donne procuration à M. BILGER Vincent), GALLOT Isabelle (donne procuration à Mme LERCH Sylvie) LHERBETTE Fabienne (donne procuration à M. ILTIS Hubert).

Membres absents : /

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents et excuse Mmes GALLOT Isabelle, LHERBETTE Fabienne et Mr MEYER Stéphane pour leur absence.

1) Approbation du compte-rendu du 30 mars 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 mars 2006.

2) Nomination garde chasse et permissionnaires.

Le Maire présente à l'assemblée une demande d'agrément concernant le garde chasse et les permissionnaires particuliers à savoir :

garde chasse

1. Monsieur Raymond Muller, demeurant 3 rue de Lorraine 68760 Willers-sur-Thur, titulaire du permis de chasser.

permissionnaires

2. Monsieur Claude Gewiss, demeurant 3 rue des Champs 68550 Malmerspach, titulaire du permis de chasser.
3. Monsieur André KIRCHHOFFER, demeurant 8 rue de la Forêt 68690 Geishouse, titulaire du permis de chasser.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'avis de toutes les parties concernées et sous réserve de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin :

- donne un avis favorable à ladite demande d'agrément à condition que l'ensemble des pièces soient jointes aux dossiers.

3) Impôts locaux.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu des service de la Sous-préfecture relatif au mode de calcul des 4 taxes. Ci-dessous le nouveau barème après corrections :

Taxes	Bases 2006	Taux votés	Produits
D'habitation	400 200	6.99	27 974
Foncière (bâti)	219 500	10.13	22 235
Foncière (non bâti)	13 500	123.73	16 702
Professionnelle	37 100	11.22	4 162

4) Personnel communal.

Le Maire signale à l'assemblée que Madame Schranz Pascale, régisseur des gîtes ruraux étant en arrêt maladie il y a lieu pour une bonne organisation, de la remplacer dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de nommer Mademoiselle Welker Virginie actuellement en poste (dans le cadre de l'encadrement pour la cantine et l'entretien des locaux de la mairie-école) pour la partie entretien et accueil et Madame Kaufmann Béatrice pour la partie administrative à compter de ce jour. En ce qui concerne le poste de Mme Welker la durée hebdomadaire de travail ainsi que les conditions générales ne changent pas. En ce qui concerne les conditions de rémunérations elles restent similaires au poste d'agent d'encadrement pour la cantine.
- cette augmentation de temps de travail est provisoire et prendra fin sans formalité au retour de Mme Schranz.
- autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

5) Location salle de sport.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifications à compter du 1^{er} juin 2006 comme suit :

Manifestation à but non lucratif	
Pour les associations ou usagers de l'extérieur	50,00 €par jour

Location du foyer rural.

Manifestation à but non lucratif	
Pour les habitants ou associations de Bourbach-le-Haut	40,00 €par jour

6) Communications.

Dossier téléphonie mobile

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avancement du dossier et notamment la rencontre avec le cabinet Elan en date du mardi 9 mai. Lors de cette rencontre différents emplacements potentiels ont été visités. Les opérateurs feront très prochainement une étude de faisabilité avec proposition du meilleur emplacement. Monsieur le Maire reprecise que la téléphonie mobile fait partie des compétences communautaires nouvellement acquises, et que le coût résiduel sera financé par la C.C.P.T.

7) Divers.

Création d'un blog informatique

Suite à la proposition de Mr Tarozzi, Mr le Maire organise une réunion avec les membres du conseil municipal mardi 30 mai à 18 h 30 en mairie afin de définir les différentes modalités permettant de rendre possible ce projet.

Remboursement d'une facture

Mr le Maire informe l'assemblée que Mme Schranz a acheté pour le compte de la régie des Gîtes Ruraux des lampes chez Ikéa Freiburg pour un montant de 20,69 € somme payée par elle-même.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- de rembourser à l'intéressée le montant de la dite facture.

Local jeunes

La dernière réunion a eu lieu au local jeunes lundi 3 avril. Les règles fondamentales de fonctionnement ont été rappelées, à savoir : local accessible à tous les jeunes de la commune, pas de jeunes « extérieurs », interdiction de fumer et de boire de l'alcool.

Voyage à Paris pour les enfants de l'école primaire

Monsieur le Maire donne lecture du dernier courrier de Mr Moreau concernant le déroulement de cette fin d'après-midi. Monsieur le Maire étant absent pour raison professionnelle ne pourra se joindre à cette cérémonie. Une délégation municipale sera assurée en la personne du 1^{er} adjoint et de la déléguée des affaires scolaires. Le Conseil Municipal décide que les frais occasionnés lors de ce déplacement seront pris en charge par la commune sous forme de remboursement sur présentation de facture.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 27 juin à 19 h 30 en mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2006

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle WELKER André.

Membres absents excusés : MEYER Stéphane (donne procuration à M. BILGER Vincent), LHERBETTE Fabienne (donne procuration à M. ILTIS Hubert).

Membres absents : /

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents et excuse Mme LHERBETTE Fabienne et Mr MEYER Stéphane pour leur absence.

8) Approbation du compte-rendu du 12 mai 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 mai 2006.

2) Droit de préemption urbain

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

7. Les parcelles 117, 118, 119, 120, 121 section 2 situées au lieudit «Gaerten» d'une superficie de 13,96 ares, appartenant à Mr et Mme BARTH Christophe vendeurs pour la somme de cinquante cinq mille trois cent huit €uros (55 308,00 €) à Mr WECHSLER Alain 9 faubourg des Vosges à Thann.
8. Les parcelles 112, 488/113, 132, section 2 situées au lieudit «Gaerten» d'une superficie de 14,73 ares, appartenant à Mr et Mme BARTH Christophe vendeurs pour la somme de quarante huit mille six cents €uros (48 600,00 €) à Mr LUDWIG Stéphane 11a rue du Traîneau à Aspach-le-Haut.
9. Les parcelles 351/38, 370/39, 369/38, 353/38 section 1 situées au lieudit «Kirchbuhl» d'une superficie de 3,01 ares, appartenant à la Sté SOMCO vendeurs pour la somme

de cent vingt huit mille six cent vingt €uros (128 620,00 €) à Mr et Mme MENY Alain
7 route d'Aspach à Vieux-Thann.

3) Modification des statuts de la CCPT : définition de l'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit que la reconnaissance de l'intérêt communautaire doit être déterminée par les conseils municipaux des communes membres des Communautés de Communes.

Cette détermination doit être prononcée dans le délai d'un an à compter de la promulgation de la Loi pour les Communautés de Communes préexistantes, faute de quoi, l'intégralité des compétences figurant dans les statuts sera transférée d'office à la Communauté de Communes par le Préfet.

Ce délai a été prorogé jusqu'au 18 août 2006.

La définition de l'intérêt communautaire permet de déterminer, au sein d'un bloc de compétence global (*par exemple : l'aménagement de l'espace*), ce qui sera de la compétence exclusive de la Communauté de Communes (*par exemple : le SCOT*).

Les compétences qui ne figurent pas expressément dans les statuts de la Communauté de Communes resteront de la compétence des communes.

Le rapporteur rappelle qu'une notion importante a été introduite dans la définition de l'intérêt communautaire : celle de l'interdiction de la "compétence partagée".

En effet, il n'est plus possible de partager une compétence entre la commune et la Communauté de Communes comme cela était toléré jusqu'à présent. Désormais, soit la compétence reste à la commune, soit elle est transférée à la Communauté.

D'autre part, il n'est plus possible non plus de séparer le fonctionnement de l'investissement, ou vice versa : on acquiert la compétence totale ou rien.

En dehors des compétences transférées à la Communauté de Communes, cette dernière pourra réaliser des prestations en faveur des communes dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par conventions conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est le cas notamment pour l'extension et l'entretien de l'éclairage public et la mise en place des illuminations publiques, ainsi que la gestion et l'entretien des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux pluviales.

Enfin, la possibilité est offerte à la Communauté de Communes de verser des fonds de concours aux communes membres pour certaines opérations.

Elle peut également se comporter en maître d'ouvrage délégué et se voir ainsi confier la réalisation de certains projets par les communes par convention de mandat.

Afin de permettre aux conseils municipaux de se prononcer, la Communauté a procédé préalablement à une révision statutaire et à une clarification de ses compétences.

A l'issue des travaux menés par le Bureau, un projet de statuts a été présenté et approuvé par le Conseil de Communauté dans sa séance du 15 mai 2006. Ce projet de statuts, proposé à l'Assemblée, est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide d'approuver la modification des statuts, tels *qu'annexés à la présente délibération* ;
- décide de déclarer d'intérêt communautaire les compétences transférées à la Communauté de Communes, telles qu'elles figurent à l'article 4 desdits statuts ;
- charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4) Communications.

Tarif eau des gîtes pour les locations occasionnelles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis février 2006 les gîtes du Kirchbuhl et tout prochainement ceux de la rue Eschbach seront équipés de compteurs d'eau individuels afin qu'une d'affecter à chaque gîte sa consommation réelle. Pour ce faire, le Conseil Municipal décide qu' à compter du 1^{er} juillet 2006 que le nouveau système sera mis en place à savoir :

- relevé de chaque compteur d'eau par l'employé de la Sogest et dès réception de la facture semestrielle refacturation au locataire en fonction du nombre de mètres cube consommés

Vacation formation pour les sapeurs-pompiers

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe l'assemblée que le sapeur-pompier volontaire Brobecker Michel a suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar.

Comme il est de coutume la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le Conseil Municipal accepte la proposition, le montant de la vacation s'élève à :

- 82,20 € pour le sapeur-pompier Brobecker Michel

Sinistre Sté Transport Schenker-Joyau

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé à la Sté transports Schenker-Joyau suite au sinistre du 30 mai à l'intersection de la rue St-Michel et de la rue du Réservoir. Les travaux de remise en état de la bouche à clé seront réalisés par la Sogest et la commune l'adressera aussitôt à l'entreprise fautive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de facturer la remise en état de la bouche à clé à la Sté de transport Schenker-Joyau

5) Divers.

Aire de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre de sa politique de développement local, la Communauté CCPT assure la réalisation d'un Schéma de Loisirs et de Plein Air depuis plusieurs années.

Dans le contrat d'objectifs 2006, est notamment programmée la réalisation d'un aire de loisirs et de plein air à Bourbach-le-Haut.

Pour la réalisation de ce projet, une incertitude subsistait quant au maître d'ouvrage des travaux et au montage financier. Une réunion entre la CCPT et les services du Conseil

Général a permis de régler ces problèmes. La solution envisagée est de proposer à la CCPT, dans le cadre d'une convention, d'assurer la maîtrise d'ouvrage par délégation.

Dans ce cadre, le Conseil Général a donné un accord de principe sur le montage financier envisagé. Par ailleurs, La CCPT formulera une demande de dérogation auprès du Conseil Général afin que le financement soit le suivant : 50 % CG 68 et 50 % CCPT, en cohérence avec la charte de développement local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- accepte de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CCPT pour la réalisation de l'aire de loisir
- autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Voyage à Paris pour les enfants de l'école primaire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la classe élémentaire de Bourbach-le-Haut, dans lequel ils remercient encore la municipalité d'avoir participé financièrement à ce voyage culturel.

Régie des gîtes : location à cheval sur une période de 2 années

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la part de Mr le Trésorier au sujet une location à cheval sur une période de deux années.

Le Conseil Municipal précise que dès lors d'un versement d'arrhes pour une période à cheval sur deux années le tarif de location appliqué sera celui en vigueur à la date du versement d'arrhes.

Subvention 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'attribution des subventions ci-après :

§ Coopérative scolaire	230,00 €
§ Souvenir Français	50,00 €
§ Bibliobus	30,00 €
§ Musique Municipale Masevaux	80,00 €
§ Divers	91,60 €
- les crédits nécessaires ont été votés au cpte 6574 du B.P 2006.

Budget Régie des Gîtes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser à l'A.A.C.T. une subvention de 1 100,00 €
- les crédits nécessaires ont été votés au cpte 6743 du B.P. 2006
- décide de supprimer la délibération du 7 février 2002 concernant la participation aux frais de fonctionnement de la salle d'activités sportives à compter du 1^{er} janvier 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 septembre 2006

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André, LHERBETTE Fabienne.

Membre absent excusé : GROELL Christian.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents et excuse Mr GROELL Christian pour son absence.

9) Approbation du compte-rendu du 27 juin 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 juin 2006.

2) Droit de préemption urbain

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

10. Les parcelles 117, 118 section 2 situées au lieudit «Gaerten» d'une superficie de 8,35 ares, appartenant à Mr WECHSLER Alain vendeur pour la somme de soixante deux mille cent €uros (62 100,00 €) à Mr GOETZ Nicolas 22 a rue de la 1^{ère} Armée à Wattwiller.
11. La parcelle 140 section 2 située au lieudit «Pertermatt» d'une superficie de 13,38 ares, appartenant à Mme NAEGELEN Yvette vendeur pour la somme de cent soixante dix mille €uros (170 000,00 €) dont trois mille cent cinquante €uros (3 150,00 €) de mobilier à Mr SCHAEFFER Michel 236 rue d'Ensisheim à Wittelsheim.
12. La parcelle 275 section 1 située au lieudit «Schandweg» d'une superficie de 6,02 ares, appartenant à Mr BOLL Serge vendeur pour la somme de trente trois mille €uros (33 000,00 €) à Mr TONIOLO Sacha 3 rue des Cigognes à Illzach.

3) Vente de terrain par la famille Naegelen

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 1^{er} août des héritiers Naegelen Henri qui proposent de céder à la Commune la parcelle de terrain situé section 2 parcelle 143 (terrain adjacent au foyer rural près du ruisseau).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle d'une surface de 2 a 72 ca au prix de 65 €/l'are soit pour un montant total de 179,40 € et que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

4) Régularisation suite à l'acquisition du terrain de Mr Fischer

Suite à une information de l'étude de Maître Maupomé notaire à Masevaux relative au calcul des charges du terrain préempté par la Commune section 2 parcelle 469/257 d'une superficie de 1 are 87 ca, Monsieur le Maire informe les conseillers que la Commune reste à devoir à Mr Fischer Didier la somme de 120,00 € Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour cette transaction.

5) Travaux d'aménagement de la rue du Réservoir

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ouverture des plis a eu lieu lundi 28 août 2006.

L'entreprise retenue est : Ets Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 35 530,00 € TTC.

Une réunion de planification des travaux aura lieu lundi 25 septembre à 16 h en mairie. Les travaux débuteront mardi 26 septembre pour une durée prévisionnelle de 15 jours.

6) Numérotations de voirie

La Sté SCI Valé 46 nous sollicite afin de définir les numéros de voirie pour leurs maisons en cours de construction. Après délibération le conseil municipal décide d'attribuer 37 (celle du milieu) et 39 route Joffre et 30 rue des Rochelles.

7) Remplacement régisseur des gîtes ruraux

Monsieur le Maire présente les différentes candidatures. Un entretien d'embauche aura lieu le mercredi 20 septembre 2006 pour l'ensemble des candidats. Le choix définitif du candidat sera déterminé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

8) Signalisation routière rue du Maienberg

Suite à la demande de riverains des panneaux «sens interdit» et «sauf riverains» seront mis en place prochainement avec le concours de la DDE.

9) Communications

- **Tarif cantine année scolaire 2006/2007**

A compter de la rentrée scolaire le prix du repas est fixé à 3,80 € pour les habituels et à 4,20 € pour les occasionnels.

- **Disponibilité du personnel communal Mr Fischer Jean-Lou**

Mr Fischer Jean-Lou nous informe par lettre du 24 août 2006 qu'il souhaite renouveler sa disponibilité pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2006. La commission administrative paritaire du Centre de Gestion à Colmar a émis un avis favorable à cette demande.

- **Passage de Mr Geney Sous-Préfet de Thann**

Monsieur le Maire nous informe que le Mr le Sous-Préfet sera de passage jeudi 5 octobre à 14 h 30 pour une visite de courtoisie.

10) Divers

Tarif location de draps

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif des draps à 8,00 € la paire.

Fête de Noël des Anciens du village

La fête de Noël des Anciens du village aura lieu le dimanche 10 décembre 2006 à midi.

Projet de classe de découverte

Monsieur le Maire présente le projet de classe de découverte à Orbey pour l'école communale. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour soutenir financièrement le projet pour le séjour du mois de mai 2007, montant restant à définir.

Rapports annuels 2005

Monsieur le Maire présente les différents rapports annuels 2005 (collecte sélective, collecte des déchets ménagers, production et distribution d'eau potable et assainissement). Le Conseil Municipal n'a pas d'observations particulières à émettre.

Modification du BP de la Régie des Gîtes Ruraux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier ledit BP de la manière suivante :

DECISION MODIFICATIVE n° 1

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
I	D	2313	Constructions	-	6000
I	D	2181	Instal. générales agenc. aménagement	+	6000

Fête patronale St-Michel

Le 2^{ème} adjoint signale à l'assemblée que le conseil de fabrique invite la population au verre de l'amitié qui sera servi au foyer rural le dimanche 1^{er} octobre 2006 après l'office religieux.

Corps des Sapeurs-Pompiers

Le Chef de Corps nous informe de la démission du Caporal Lerch Jean-Philippe à compter du 3 septembre 2006.

Flot bleu

La question de la remise en fonctionnement du monnayeur du flot bleu est soulevée : il semblerait que des usagers, camping caristes notamment, indécents abuseraient de la gratuité actuelle. Afin de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause il est proposé de demander le coût de remise en état du monnayeur. Ce point sera abordé pour décision lors d'un prochain conseil municipal.

Location du Crédit Mutuel

Afin d'accélérer la venue de locataires dans l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel dont la rénovation est achevée il est proposé de faire paraître une annonce dans les journaux locaux ; le loyer mensuel est fixé à 500,00 € sans les charges.

Natura 2000

Le coût d'implantation du panneau signalant l'îlot de sénescence situé vers le Rossberg se monte à 2373,45 € TTC, montant pris en charge par les partenaires du projet. La Commune doit cependant en effectuer l'avance. Ce coût se répartit en plusieurs factures. Pour ce qui concerne la facture de l'ONF d'un montant de 326,51 € le prix unitaire étant inférieur à 500,00 € le conseil municipal souhaite imputer la dite dépense au compte 2158 dépense d'investissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 octobre 2006

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 5

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, DUCOTTET Véronique,
GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membres absents excusés : ILTIS Hubert, GROELL Christian (donne procuration à Mme
DUCOTTET Véronique), MEYER Stéphane (donne procuration
à M. BILGER Vincent), LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents et excuse Mme LHERBETTE Fabienne, Mrs ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane pour leur absence. **PROCURATIONS ?**

1) **Approbation du compte-rendu du 15 septembre 2006**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2006.

2) **Commission d'embauche : poste de régisseur présentation des candidatures + vote**

Monsieur le Maire demande à la commission d'embauche de présenter les différentes candidatures à savoir : Melle Jenn Claudia, Mme Walter Sylvie ; les candidates ont été convoquées et entendues par le groupe d'embauche dans le cadre d'un entretien. Après discussion, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Ont obtenu :

6 voix Melle Jenn Claudia

1 abstention

Melle Jenn Claudia est donc nommée régisseur.

Un courrier sera adressé à la candidate non retenue.

3) Enseignement de l'allemand à l'école primaire

A l'instar de l'année scolaire dernière, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Mme Eich Suzann intervenant extérieur en allemand pour une durée de 45 minutes hebdomadaire.

Un contrat à durée déterminée sera signé prochainement avec Mme Eich, ce contrat prendra effet rétroactivement à compter du 09 octobre 2006 et ce terminera le 3 juillet 2007.

Par la même occasion Mme Ducottet déléguée auprès des affaires scolaires nous transmet verbalement un compte rendu du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 20 octobre 2006.

4) Communications

- Avenant n° 1 aménagement de la rue du Réservoir

Monsieur le Maire présente l'avenant, en effet la largeur de la chaussée initialement prévue à 3,50 m a été portée à 4,50 m ce qui représente une surface supplémentaire d'enrobés. Le montant initial du marché est modifié et passe de 27199,00 €H.T à 28540,60 €H.T soit 34134,56 €T.T.C.

- Instauration de la PVR

Monsieur le Maire donne à l'assemblée des informations sommaires quant à l'instauration de la mise en place d'une participation pour voirie et réseaux en vue de financer l'aménagement ou l'adaptation des réseaux lors de l'implantation de nouvelles constructions. Lors d'une prochaine réunion il y aura lieu de fixer les différents taux de participation.

Après discussion le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'application de cette participation.

- Travaux d'ouvrage d'art

Le démarrage des travaux est fixé au lundi 30 octobre. Une information sera adressée aux riverains de la route Joffre à partir du n° 29 et la rue du Felsenberg en leur précisant que le passage sera possible par la rue des Rochelles mais celui ci sera exclusivement réservé aux riverains.

- Téléphonie mobile

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'évolution du dossier et notamment sur la demande de déclaration de travaux transmise aux services de la DDE de Masevaux.

La CCPT nous demande un accord pour l'installation du pylône sur le terrain communal section 7 parcelle 19 au lieu dit Hundsrück.

Après discussion le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Autorisation de signature

Le Conseil municipal décide que pour tout devis excédent la somme de 500 € la signature du Maire est indispensable.

- Vente de bois

Une vente de bois aux enchères à destination de la population du village aura lieu vendredi 24 novembre à 20 h 00 au restaurant la Framboiseraie.

- Sinistre rue du Réservoir

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier complet de cette affaire. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec les services juridiques de l'équipement à Colmar afin

de savoir s'il est possible à ce jour de transmettre à l'entreprise fautive la facture relative à cette réparation compte tenu du temps qui s'est écoulé.

- **Modification du BP**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'important travaux imprévus sur le véhicule unimog il y a lieu de modifier ledit BP de la manière suivante :

DECISION MODIFICATIVE n° 1

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
F	D	022	Dépenses imprévues	-	6000
F	D	61551	Entretien&réparations matériel roulant	+	6000

- **Cérémonies du 11 novembre et du Bataillon de Choc**

La cérémonie de la Commémoration de l'Armistice 1918 aura lieu samedi 11 novembre 2006 à 11 h . Rendez-vous au Monument aux Morts.

La cérémonie du souvenir aura lieu samedi 25 novembre 2006 à 15 h. Rendez-vous au Col du Hundsruck. L'ensemble de la population est invité pour participer à ces deux manifestations et plus spécialement l'école compte tenu du voyage à Paris au mois de juin dernier.

- **Echange de terrain**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr Teknia Hervé et Melle Schmidt Véronique souhaitent officialiser l'échange de leur terrain pour la finition de l'aire de retournement rue du Schirm. Monsieur le Maire prend attache auprès du géomètre et du notaire afin de finaliser cette transaction.

5) Divers

Aire de jeux

Monsieur le Maire souhaite que le mobilier urbain (tables et bancs) soit fixé au sol afin d'éviter tout déplacement et limiter les risques de vol.

Semaine du goût

Monsieur le Maire informe l'assemblée que mardi 24 octobre a eu lieu au restaurant scolaire un menu spécial : les enfants ont tous été ravis.

Local jeunes

La prochaine réunion aura lieu lundi 30 octobre à 19 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2006

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membres absents : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents.

2) Approbation du compte-rendu du 25 octobre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2006.

2) Droit de préemption urbain

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition de l'immeuble ci-après :

13. Les parcelles 36, 37a, 37b section 2 situées au lieudit «Bint» d'une superficie de 14,45 ares, appartenant à Mme PFENDLER Liliane vendeur pour la somme de quatre vingt douze mille €uros (92 000,00 €) à Mr LINDECKER Jean-Claude 46 rue du Soultzbach à Wegscheid.

3) Renouvellement convention ATESAT / 2007 – 2009 avec les services de la DDE du Haut-Rhin.

Vu la loi M.U.R.C.E.F. n° 2001-1168 du 11 décembre 2001-III (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier), article 7-1, en application de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier – NOR : EQUU0200138D –(J.O. du 29 septembre 2002),

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire – NOR : EQUU0201848A

Oui l'exposé du Maire concernant le renouvellement pour 3 ans de la convention fixant les modalités de mise en œuvre des missions de base et complémentaires contenues dans l'ATESAT

Le Conseil Municipal :

- demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),
- autorise Mr le Maire :
 - à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention de renouvellement
 - à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget
 - à signer la convention de renouvellement de l'ATESAT.

4) Travaux 2007

Monsieur le Maire suggère de reporter sur l'exercice 2007 les travaux qui n'ont pas été réalisés l'année dernière à savoir :

- travaux de busage en face du foyer rural jusqu'à la grotte
- mur de soutènement rue des Rochelles après n° 29

5) Communications

- Tarifs 2007

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifications comme suit :

1. Tarif de location des gîtes : tarifs applicables à compter de 1^{er} janvier 2007.

	Gîtes A (6 places)		Gîtes B (8 places)	
	<i>H.S</i>	<i>B.S</i>	<i>H.S</i>	<i>BS</i>
	<i>Alisier Fusain Merle Mésange Bergeronnette</i>		<i>Abeille Coccinelle Grillon Sorbier Sureau</i>	
La semaine	300 €	215 €	340 €	250 €
Week-end 2 nuitées	130 €	95 €	145 €	105 €
Week-end 3 nuitées	160 €	120 €	180 €	130 €
Nuitée supplémentaire	35 €	25 €	40 €	30 €
Week-end pour les habitants de Bourbach-le-Haut	/	70 €	/	80 €
Forfait eau /nuitée	2,00		2,50	
Taxe de séjour/nuitée/pers	0,60			

Electricité /KW	0,15
Fourniture ou casse	1,50
Location de draps/paire	8,00
Petits travaux d'entretien	8,00
Câble télédistribution	13,00

Haute saison : le mois de juillet et août ainsi que la période de Noël et nouvel an (soit les semaines 51, 52 et 01)

En ce qui concerne les locations occasionnelles il y a lieu de prévoir différents tarifs. En effet plusieurs gîtes sont en cours de rénovation et le tarif sera à la carte en fonction de la taille ainsi que de l'avancement des travaux et ce jusqu'à nouvel ordre.

Gîte	Tarifs (sans les charges)
Grillon (gîte B)	380,00 €/ mensuel
Abeille (gîte B)	325,00 €/ mensuel
Coccinelle(gîte B)	13,50 €/ jour
Merle (gîte A)	12,50 €/ jour
Mésange (gîte A)	325,00 €/ mensuel
Bergeronnette(gîte A)	325,00 €/ mensuel

2.Tarifs câble télédistribution : tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le prix de l'abonnement reste identique à savoir 13,00 €/ mois, mais une variation en cours d'année aura sûrement lieu compte tenu des négociations qui sont en cours avec le prestataire de service.

3.Location de la salle du foyer rural : tarifs applicables à compter de 1^{er} janvier 2007.

<u>Manifestation à but non lucratif</u>	
Pour les habitants ou associations de Bourbach-le-Haut	43 €/par jour
Pour les habitants de Bourbach-le-Haut	86 €le week-end
Pour les associations ou usagers de l'extérieur	123 €/par jour 205 €le week-end
<u>Manifestation à but lucratif</u>	
Pour les associations du village	86 €le week-end
Pour les associations de l'extérieur	225 €le week-end

Une location gratuite par an (hors Assemblée Générale) pour toutes les associations de Bourbach-le-Haut.

4.Location de la salle de sport : tarifs applicables à compter de 1^{er} janvier 2007.

<u>Manifestation à but non lucratif</u>	
Pour les association ou usagers de l'extérieur	53,00 €/par jour
Pour les association ou usagers de l'extérieur	106,00 €le week-end

5. Location de main d'oeuvre du personnel communal : tarifs applicables à compter de 1^{er} janvier 2007.

<u>Location</u>	<u>Prix unitaire par heure</u>
Location de l'unimog avec chauffeur	46 €
Location unimog avec chauffeur pour déneigement	62 €
Location du tractopelle avec chauffeur	62 €
Location de la fraise à neige avec chauffeur	36 €
Location de la débroussailleuse avec main d'oeuvre	31 €
Location de main d'oeuvre	26 €

- Réception passage de la nouvelle année

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réception aura lieu samedi 6 janvier à 19 h au foyer rural.

- Jumelage

Monsieur le Maire donne lecture du magazine Pierre info de décembre qui évoque la venue de Bourbachoisis le week-end du 17 au 20 mai 2007. Dans ce cadre une première réunion aura lieu prochainement.

6) Divers

Téléphonie mobile

Au cours d'une réunion à la CCPT Mr le Maire apprend que le dossier a été approuvé par les services de la Préfecture et que la date prévisionnelle de fin des travaux est prévue pour le 1^{er} semestre 2007.

Commission eau et assainissement

Monsieur le délégué de la commission informe l'assemblée qu'un futur contrat pluriannuel est en cours.

Bois de service

Le Conseil Municipal décide d'allouer 4 stères de bois de chauffage (de la vente du 24/11/06) à Mr Brobecker Michel afin de chauffer la salle mise à disposition pour le service de la cantine scolaire.

Cadeaux de Noël

Comme chaque année les enfants scolarisés à l'école du village, recevront avant les fêtes de fin d'années un livre financé par le budget de la commune.

Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Directeur de la maison Familiale Rural «La Bolle» de St-Dié-des-Vosges qui demande une subvention dans le cadre d'une participation au fonctionnement de l'établissement. En effet un enfant de la commune est scolarisé dans cet établissement. Le Conseil Municipal se prononce contre cette demande.

Vente de terrain Armengaud

Monsieur le Maire fait référence à la délibération du conseil du 12/05/05 concernant la vente du terrain adjacent avec leur propriété. Sur la demande du notaire et du livre foncier il y a lieu de revoir la référence et la surface de cette parcelle. Monsieur le Maire prend

connaissance du procès-verbal d'arpentage réalisé par le géomètre Ortlieb. Il en ressort que la parcelle présente une surface de 1,64 ares et que les références cadastrales sont section 2 parcelle 486/235.

Local jeunes

La dernière rencontre a eu lieu le 30 octobre 2006 dans le local. L'ensemble de la commission souhaite transmettre aux parents dont les enfants occupent ces lieux le planning des heures d'ouverture ainsi qu'une lettre sur la réglementation et les conditions d'accès. Parallèlement les parents des jeunes devront fournir une autorisation écrite stipulant qu'ils autorisent leurs enfants à fréquenter ce local, et qu'ils restent sous leurs responsabilités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 janvier 2007

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 5

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, DUCOTTET
Véronique, WELKER André.

Membres absents excusés : GROELL Christian (donne procuration à Mme DUCOTTET
Véronique), MEYER Stéphane, GALLOT Isabelle.

Membres absents : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents et excuse Mme GALLOT Isabelle, GROELL Christian, MEYER Stéphane pour leur absence.

3) Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2006.

2) Révision aménagement forestier

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe l'assemblée du dossier relatif à l'aménagement forestier communal 2007-2026. Lors de la commission réunie du 29 courant Mr Villard rédacteur du projet a présenté une étude complète du dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver la totalité de ce rapport
- d'entreprendre les travaux nécessaires.

3) Programme des travaux d'exploitations et patrimoniaux (ONF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'état des travaux d'exploitation ainsi que les travaux patrimoniaux pour l'exercice 2007 qui se résume comme suit :

dépenses H.T. abattage (salaires + charges ouvriers) :	400 €
dépenses H.T. débardage, maîtrise d'œuvre + frais de gestion :	350 €
total frais d'exploitation H.T. :	750 €
montant T.T.C. des travaux d'exploitation :	819 €

travaux courants H.T. :	500 €
maîtrise d'œuvre + assistance gestion H.T.:	180 €
montant T.T.C. des travaux patrimoniaux :	715,28 €

4) Point réalisation B.P. 2006 (investissement régie des gîtes)

Monsieur le Maire donne un état sommaire des différentes dépenses d'investissement pour l'année 2006.

Budget commune

<i>Désignation</i>	<i>Montant TTC</i>
Aménagement CMDP	34434,15
Installation garage bois	6892,81
Volets logement mairie-école	2700,00
Aménagement rue Réservoir	34130,96
Terrain Fischer (parking)	6177,07
Panneau Natura 2000	2373,45
Pose plafond coupe feu foyer	899,08

Budget régie des Gîtes

<i>Désignation</i>	<i>Montant TTC</i>
Acquisition lave linge four frigo	2014,95
Revêtement sol peinture mise en sécurité électrique convecteur	32794,17

5) Dénomination de la rue du Grut

Afin de mettre un terme à de nombreux problèmes de localisation le conseil municipal décide de créer la rue du Grut :Elle se situe près du virage en pavés parallèle à la route Joffre (ancien départ de la course de côte). La numérotation sera la suivante :

Boehly Guy 1 rue du Grut
 Knopf Robert 3 rue du Grut
 Heintz Henri 5 rue du Grut
 Bajard François 7 rue du Grut

Un courrier sera adressé à l'ensemble des riverains ainsi qu'au centre des impôts de Thann pour information. En ce qui concerne le déneigement Mr la Maire rappelle que le service sera assuré jusqu'à la maison Heintz la voie étant sans issue et compte tenu de son non classement dans la voirie communale relevant du domaine public au-delà.

6) Vacation formation pour les sapeurs-pompiers

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe l'assemblée que le sapeur-pompier Casset Bruno a suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar.

Comme il est de coutume la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le Conseil Municipal accepte la proposition, le montant de la vacation s'élève à :

- 159,36 € pour le sapeur-pompier Casset Bruno

7) P.L.U. de la Ville de Masevaux

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que la Ville de Masevaux a transmis par courrier du 11 janvier 2007, reçu en mairie le 15 janvier 2007, le projet de P.L.U. arrêté par le Conseil Municipal de Masevaux le 7 décembre 2006. Ce document est transmis afin que le Conseil Municipal de Bourbach-le-Haut donne son avis dans un délai de 3 mois. Monsieur le Maire retrace le projet d'aménagement et de développement durable de Masevaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur le projet du P.L.U. de la Ville de Masevaux.

8) Communications

Téléphonie mobile

Monsieur le Maire donne des informations complémentaires par rapport aux différents tracts déposés dans les boîtes aux lettres des bourbachois par les opposants au projet. Il rappelle les rapports de l'Agence française de santé sanitaire et environnementale et de l'OMS reprenant les différentes études scientifiques mondiales disponibles à ce jour, qui concluent qu'aucune étude n'indique l'existence de risques sanitaires liés aux stations de base de téléphonie mobile, tout en retenant la nécessité d'une vigilance.

Monsieur le Maire rappelle que la téléphonie mobile pose surtout le problème de l'éducation des utilisateurs : un téléphone portable n'est qu'un outil, qu'il convient d'utiliser à bon escient. Il est indéniable qu'assurer une bonne couverture de la commune est un facteur de sécurité pour tous, et que c'est cette volonté de mettre un terme à la fracture numérique qui motive la volonté du ministère de l'aménagement du territoire de résorber les sites répertoriés en «zone blanche» .

Il s'étonne par ailleurs de l'absence de membres du collectif qui avaient souhaité que ce point sur la téléphonie mobile soit abordé lors de ce conseil municipal.

Une discussion s'ensuit entre les membres du Conseil. Est retenue la nécessité d'une juste information des habitants afin de ne pas laisser dire n'importe quoi et s'instaurer un climat de méfiance et de division au sein du village.

Demande d'adhésion de l'ADAUHR au Centre de gestion.

Monsieur le Maire donne lecture d'un récent courrier reçu du centre de gestion de Colmar qui a pour objet de consulter l'ensemble des collectivités affiliées afin que l'ADAUHR puisse adhérer au-dit centre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'adhésion de l'ADAUHR au Centre de gestion du Haut-Rhin

Acquisition foncière

Mr Briswalter Eric de Sickert a récemment acquis une parcelle de terrain située section 5 parcelle 83. Mr Briswalter nous sollicite parce que cette parcelle comporte la désignation de «pré» alors que pour obtenir une subvention de la part de l'association Forêt 68 celle-ci doit

avoir la désignation de «forêt». Sur les conseils du 2^{ème} Adjoint le conseil municipal décide d'établir à l'intéressé une attestation dans ce sens.

Financement classe verte

Dans le cadre d'une classe de découverte à Orbey en mai prochain, le directeur de l'école communale nous sollicite afin de prévoir une subvention. Monsieur le Maire souligne que la commune participera toute les quatre années scolaires l'objectif étant que pendant son parcours scolaire élémentaire chaque enfant puisse bénéficier d'une telle opportunité. Le conseil municipal décide après discussions d'allouer une subvention à hauteur de 2000,00 €

9) Divers

Pose panneau Natura 2000

Mr le 2^{ème} Adjoint souhaite remercier les deux jeunes qui ont œuvré avec le groupe adulte lors de la pose du panneau Natura 2000.

Sécurité

Mme Lerch signale que le miroir de sécurité à l'entrée de la rue des Rochelles a été déréglé et qu'au même niveau un nid de poule est en cours de formation. L'ouvrier communal sera sollicité prochainement pour régler ces problèmes.

Local jeunes

A compter du 22 janvier le local des jeunes restera fermé compte tenu du manque des nombreuses dégradations commises et du non respect du règlement de fonctionnement .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 mars 2007

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membre absent excusé : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu du 31 janvier 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2007.

2) Approbation du Compte Administratif 2006 **Budget Communal**

Compte Administratif

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses	:	397 769,68 €
total des recettes	:	476 515,40 €
<i>excédent de fonctionnement</i>	:	78 745,72 €

Section d'investissement

total des dépenses	:	100 258,47 €
total des recettes	:	279 777,64 €
<i>excédent d'investissement</i>	:	179 519,17 €
Résultat de clôture 06 excédent	:	258 264,89 €

Les restes à réaliser 2006	
dépenses d'investissement	: 122 400,00 €
recettes d'investissement	: 3 543,00 €
Résultat (excédent)	: 139 407,89 €
déficit reporté d'investis. 2005	: 57 614,36 €
<i>excédent effectif</i>	: 81 793,53 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. René RICHARD et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

Régie des Gîtes

Compte Administratif

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses	: 34 678,26 €
total des recettes	: 36 275,98 €
<i>excédent de fonctionnement</i>	: 1 597,72 €

Section d'investissement

total des dépenses	: 34 809,12 €
total des recettes	: 15 345,73 €
<i>déficit d'investissement</i>	: 19 463,39 €

Résultat de clôture 2006 déficit 17 865,67 €

Les restes à réaliser 2006	
dépenses d'investissement	: 56 938,00 €
Résultat (déficit)	: 39 072,33 €
<i>excédent effectif</i>	: 3 513,59 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. René RICHARD et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

3) Affectation des résultats

Budget Communal

A la clôture de l'exercice 2006 est constaté le résultat suivant :

- en section de fonctionnement, excédent de 78 745,72 €
- en section d'investissement, excédent de 121 904,81 €

Restes à réaliser d'investissement :

- dépenses : 122 400,00 €
- recettes : 3 543,00 €

soit un résultat d'investissement, excédent : 3 047,81 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'affecter 3 047,81 € de l'excédent de fonctionnement de 2006 en section d'investissement recettes compte 1068 du budget primitif 2007 et
- pour le solde de 75 697,91 € le maintien en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2007.

Régie des Gîtes

A la clôture de l'exercice 2006 est constaté le résultat suivant :

- en section de fonctionnement, excédent de 9 151,02 €
- en section d'investissement, excédent de 51 300,57 €

Restes à réaliser d'investissement :

- dépenses : 56 938,00 €

soit un résultat d'investissement, excédent : 5 637,43 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'affecter 5 637,43 € de l'excédent de fonctionnement de 2006 en section d'investissement recettes compte 1068 du budget primitif 2007 et
- pour le solde de 3 513,59 € le maintien en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2007.

4) Approbation du Budget Primitif 2007

Budget Communal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2007. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2007 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 360 946,00 €
- recettes : 360 946,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 358 561,00 €
- recettes : 358 561,00 €

Régie des Gîtes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2007. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2007 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 41 213,00 €
- recettes : 41 213,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 71 313,00 €
- recettes : 71 313,00 €

5) Impôts locaux : taux d'imposition des 4 taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une hausse de 3 % pour les quatre taxes. Le produit fiscal global assuré se monte à 76 592 € et se résume comme suit :

Taxes	Bases 2007	Taux votés	Produits
D'habitation	414 100	7.21	29 857
Foncière (bâti)	236 800	10.43	24 698
Foncière (non bâti)	13 700	127.44	17 459
Professionnelle	39 600	11.56	4 578

6) Prise en charge des frais d'affranchissement de la promotion de la santé en faveur des élèves

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par l'inspecteur d'académie en date du 12 février concernant une prise en charge des frais d'affranchissement des courriers de la promotion de la santé en faveur des élèves résidant dans la commune et scolarisés dans le premier degré (maternelle et primaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler la prise en charge de ces frais selon un tableau établi pour l'année 2007 avec un effectif de 41 élèves à raison de 0,15 € par enfant.

7) Proposition d'état d'assiette des coupes de la forêt communale

Monsieur le 2^{ème} adjoint présente à l'assemblée un état d'assiette des coupes à marteler pour la parcelle 2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver l'état d'assiette pour 2008.

8) Redevance d'occupation domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs 2006 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :
 - 30,00 €par kilomètre et par artère en souterrain
 - 40,00 €par kilomètre et par artère en aérien
 - 20,00 €par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- de charger le Maire du recouvrement de cette redevance, qui sera inscrite à l'article 70323.

9) Communications Téléphonie mobile

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de la prochaine réunion publique qui aura lieu mardi 3 avril à 19 h 30 au foyer rural en présence du Dr Lorrain, Vice-président du Conseil général du Haut-Rhin et ancien Rapporteur de la commission de la santé publique au Sénat relative à l'incidence éventuelle de la téléphonie mobile sur la santé.

Musicolonie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la musique municipale de Masevaux organise en plus de la traditionnelle musicolonie, un séjour d'éveil musical qui aura lieu au foyer rural du 13 au 19 août 2007.

Gîtes rénovation

Il y a lieu d'entreprendre différents travaux extérieurs aux gîtes des Buissonnets à savoir : rénovation de la clôture, terrasse, muret et élagage des arbres.

Sapeurs-Pompiers

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe l'assemblée qu'une campagne de recrutement a eu lieu au sein du corps des Sapeurs-Pompiers de Bourbach-le-Haut. A cette issue deux bénévoles se sont présentées.

10) Divers Conseil d'Ecole

Le dernier conseil d'école a eu lieu vendredi 16 mars à 20 h. Divers point étaient à l'ordre du jour notamment les effectifs pour la rentrée prochaine, les évaluations, les différentes sorties au cours de l'année, la classe de découverte à Orbey ainsi que la Kermesse de fin d'année. Pour la rentrée prochaine l'école maternelle devra disposer d'une liaison internet vu l'augmentation du nombre de documents officiels transmis. Une réflexion sera entamée à ce sujet.

Analyses d'eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à notre demande la Communauté de Communes a sollicité la Sogest afin d'effectuer de nouvelles analyses et plus particulièrement sur les paramètres de cuivre. Les analyses ont démontré l'existence de traces infinitésimales de cuivre, très en deçà des normes admissibles. Ces résultats ont été communiqués à la presse locale et affichés en mairie.

Station d'épuration de Guewenheim

Lors d'une récente visite des lieux les responsables techniques nous ont confirmé que le système sera opérationnel au courant du mois de mai.

Réunion bulletin

La prochaine réunion bulletin aura lieu mardi 10 avril à 20 h en mairie.

Visite à Pierres

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des Bourbachois a été destinataire d'un programme en vue du déplacement à Pierres le week-end du 17 au 20 mai prochain. Monsieur le Maire espère la présence de nombre de participants lors de la signature de la charte de jumelage.

Remboursement d'une facture

Mr le Maire informe l'assemblée que Mr ADAM Christophe directeur de l'école, a acheté pour les besoins de l'école primaire un téléphone sans fil (29,00 €) ainsi des casques pour les ordinateurs (48,65 €) dans une grande surface du secteur pour un montant total de 77,65 € somme payée par lui-même.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- de rembourser à l'intéressé le montant total de l'ensemble des factures.

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant des demandes de droit de préemption urbain. Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des l'immeubles ci-après :

1. La parcelle 200, section 4 située au lieudit «Rentnermatt» d'une superficie de 15,02 ares, appartenant à Mr FELLMANN Jean-Paul vendeur pour la somme de soixante sept mille cinq cent quatre vingt dix €uros (67 590,00 €) à Mr et Mme ROBIN Jean-Claude 73 avenue de Lutterbach à Mulhouse.
2. Les parcelles 353/38, 351/38, 370/39, 369/38 section 1 situées au lieudit «Kirchbuhl» d'une superficie de 3,05 ares, appartenant à la SOMCO vendeur pour la somme de cent mille €uros (100 000,00 €) à Mr NUNGE Michel et Mme MARIE Séverine 10 rue des Jonquilles à Riedisheim.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 20.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mai 2007

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, WELKER André.

Membre absent excusé : GROELL Christian, GALLOT Isabelle (donne procuration à Mme LERCH Sylvie).

Membres absents : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents.

2) Approbation du compte-rendu du 29 mars 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 mars 2007.

3) Tarif location foyer rural musicolonie.

Cette année la musique municipale de Masevaux souhaite mettre en place en plus de la musicolonie un séjour d'éveil musical qui se déroulera du 13 au 19 août au foyer rural. Il serait souhaitable qu'une priorité soit donnée aux enfants Bourbachoïses pour l'ensemble des deux séjours.

Le conseil municipal propose un tarif spécial d'un montant de 250 € pour la période et précise qu'il s'agit d'un geste de soutien en faveur de la musique municipale de Masevaux.

4) Révision loyer gîte.

A compter du 31/03/2007, suite à notre demande, la Sté AEIM de Cattenom a quitté le gîte coccinelle afin de permettre le relogement d'une famille Bourbachoïse composée de trois enfants scolarisés à l'école du village. A partir du 1^{er} avril date à laquelle ces nouveaux locataires ont occupé le gîte le loyer sera de 380 €/ mensuel (sans les charges).

5) Numérotation de voirie.

Compte tenu de la non cohérence de la numérotation de voirie dans la rue des Charbonniers le conseil municipal décide de revoir celle-ci :

Cellier Olivier 1 rue des Charbonniers
Lergemuller Raymond 2 rue des Charbonniers
Halna Jean-Michel 3 rue des Charbonniers
Meyer Stéphane 4 rue des Charbonniers
Hergalant Michel 7 rue des Charbonniers

Un courrier sera adressé aux riverains concerné par cette modification ainsi qu'au centre des impôts de Thann et au centre de distribution de la poste de Sentheim.

6) Local jeunes.

Depuis le 22 janvier le local des jeunes est resté fermé compte tenu de l'état de saleté inacceptable, des dégradations et de son utilisation inadéquate. Un courrier à été adressé aux parents de l'enfant ayant accidentellement cassé la fenêtre : le Conseil estime tout à fait normal que cette famille fasse intervenir son assurance pour réparer ce dégât. Un courrier a été adressé aux parents concernés. A ce jour nous sommes toujours sans réponse, le conseil municipal décide d'entreprendre les travaux de réfection et la facture sera adressée à la famille.

Après échange et tour de table, le conseil municipal décide de ne plus mettre le local à disposition des jeunes du village. Le directeur de l'école nous sollicite afin que cette pièce puisse être attenante à l'école maternelle afin de prévoir un coin lecture. Le projet nécessite des travaux d'adaptation ainsi que le passage de la commission de sécurité.

7) Téléphonie mobile.

Monsieur le Maire présente un historique du dossier de la téléphonie mobile. Une campagne de mesure de champs électromagnétiques avant l'installation de l'antenne aura lieu mardi 29 mai à 14 h 00. L'ensemble de la population est invité afin de choisir différents points de mesure et questionner l'expert de l'APAVE Paris qui va réaliser ces mesures. Monsieur le Maire fait également référence aux deux réunions publiques qui ont eu lieu le 21 février et le 3 avril au foyer rural. Monsieur le Maire donne la parole individuellement à chaque conseiller afin d'obtenir un avis sur la polémique entretenue actuellement autour de l'implantation de l'antenne.

8) Sapeurs-Pompiers.

Le corps des sapeurs-pompiers a été doté de chaussures rangers afin d'être en règle avec les nouvelles normes. La commune attend l'avis de l'ensemble des sapeurs-pompiers afin de mandater la facture auprès des Ets Multiprotect pour un montant total TTC de 1196.55 € Compte tenu de l'état financier de l'amicale celle ci ne sera plus en mesure de participer financièrement à hauteur de 50 % du montant HT pour toute nouvelle acquisition. Le Conseil unanime décide la prise en charge financière totale de ces dépenses.

Vacation formation pour les sapeurs-pompiers

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe l'assemblée que le sapeur-pompier Casset Bruno a suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar.

Comme il est de coutume la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le Conseil Municipal accepte la proposition, le montant de la vacation s'élève à :

- 29,60 € pour le sapeur-pompier Casset Bruno.

9) Participation frais de repas moniteurs prévention routière.

La prévention routière a organisé une action auprès des enfants du niveau CM2 afin de les former et les sensibiliser aux règles de circulation en sécurité à bicyclette sur la voie publique. Pour ce faire un regroupement a eu lieu avec les écoles de Sentheim, Bourbach-le-Bas, et Bourbach-le-Haut. Les frais de repas des moniteurs restent à la charge des communes. Il a été décidé que chaque commune participe au prorata du nombre d'élèves pour l'ensemble de la facture.

10) Divers.

Vente de bois

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une coupe de bois a eu lieu dans la parcelle 11 près du col du Schirm. En effet cette parcelle ne fait pas partie du périmètre de la forêt communale soumise par l'ONF.

Le conseil municipal décide de prévoir deux lots :

- Lot n° 1 comportant un volume de 11,58 m³, de divers essences, en bois d'industrie en long pour un prix de 40,00 €/ m³
- Lot n° 2 comportant un volume de 11,06 m³, de divers essences, en bois d'industrie en long, de classe supérieur pour un prix de 50,00 €/ m³

Droit de préemption urbain

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition de l'immeuble ci-après :

3. La parcelle 311/237, section 4 située au lieudit «Grund» d'une superficie de 5,41 ares, appartenant à Mr GASSER Georges vendeur pour la somme de deux mille cent soixante quatre €uros (2 164,00 €) à Mr LERCH Jean-Philippe 2 rue Thiebault Walter à Rouffach.

Médiathèque

Mme Lerch déléguée auprès de la médiathèque nous donne un compte rendu suite à la réunion du 11 avril dernier. La fréquentation des Bourbachoises est en hausse en 2006 soit 61 abonnés (2005 = 33 abonnés). A noter également que le pass avec la médiathèque de Cernay fonctionne très bien. Il y a lieu de souligner qu'en 2008 la médiathèque fêtera ses 10 années d'existence.

Ordures ménagères

Depuis plusieurs semaines la quantité des ordures ménagères de cesse d'augmenter à l'intersection de la rue des Charbonniers et la rue du Réservoir. Cet emplacement sera doté d'un second conteneur dans les prochains jours. Il est de plus constaté que certains riverains ne respectent pas les règles les plus élémentaires du tri.

Office de tourisme du Pays de Thann

L'office du tourisme organise comme chaque année des visites intitulées un jour, une heure, une commune. A Bourbach-le-Haut elle aura lieu mardi 24 juillet à 17 h avec comme accompagnateurs Welker André et Meyer Stéphane.

Voyage à Pierres

L'ensemble des Bourbachois a été destinataire du programme pour le voyage à Pierres du 17 au 20 mai prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30 et Monsieur le Maire invite l'ensemble du public à partager le verre de l'amitié.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2007

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membre absent excusé : MEYER Stéphane.

Membres absents : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu du 9 mai 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 mars 2007.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des l'immeubles ci-après :

4. Les parcelles 49, 54, 127, 133, 134, 135, section 2 situées au lieudit «Kraemergutlein et Felsenberg» d'une superficie de 67,31 ares, appartenant à Mme SCHUFFENECKER Marthe vendeur pour la somme de mille neuf €uros et soixante cinq cents (1 009,65 €) à Mr CLAERR Régis 14 rue Jules Heuchel à Vieux-Thann.
5. La parcelle 236, section 4 située au lieudit «Grund» d'une superficie de 7,87 ares, appartenant à Mme METHIA Evelyne vendeur pour la somme de sept mille huit cent soixante dix €uros (7 870,00 €) à Mr et Mme LERCH Jean-Philippe 2 rue Thiebault Walter à Rouffach.

3) Acquisition de terrains.

Monsieur le Maire présente d'avancement du dossier pour la cession des parcelles Lerch Joseph de la rue des rochelles afin que celles-ci puissent être versées dans le domaine de la voirie communale. Maître Hertfelder chargé de l'affaire nous sollicite afin d'obtenir une décision concernant cette acquisition. Le notaire nous conseille d'opter pour une transaction gratuite afin d'alléger la procédure.

Après discussions le conseil municipal décide :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées, section 4 au lieu-dit «Grund» n° 523/240 pour une surface de 14ca, 525/241 pour une surface de 28ca, 527/242 pour une surface de 40ca
- que les frais notariés et les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.

4) Subventions 2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'attribution des subventions ci-après :

§ Coopérative scolaire	230,00 €
§ AOS	250,10 €
§ Souvenir Français	50,00 €
§ Bibliobus	30,00 €
§ Musique Municipale Masevaux	80,00 €
§ Fondation du Patrimoine	50,00 €
§ Divers	59,90 €

- les crédits nécessaires ont été votés au cpte 6574 du B.P 2007.

Monsieur le Maire signale toutefois que l'Association Soif de Vivre bénéficie gracieusement d'une location de la salle du foyer rural lors de leur rencontre annuelle.

Budget Régie des Gîtes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser à l'A.A.C.T. une subvention de 1 200,00 €
- les crédits nécessaires ont été votés au cpte 6743 du B.P. 2007.

5) Travaux 2007.

Suite aux importantes intempéries des derniers mois la rue des Buissonnets a subi d'importants dégâts entre le n° 11 et le n° 16 provoquant l'effondrement d'une partie de la chaussée. Afin de pallier à l'urgence des travaux de remise en état, la commune a reçu dans un premier temps l'accord du propriétaire riverain l'autorisation d'empiéter sur son terrain afin de permettre le maintien de la circulation en sécurité. L'entreprise Bischoff de Lauw a œuvré avec le brise roche pendant une période de deux jours. Ces travaux sommaires ont permis au service du ramassage des ordures ménagères la reprise de leurs tournées en toute sécurité ainsi qu'à l'ensemble des usagers.

Des travaux plus conséquents sont nécessaires et différents devis ont été sollicités. Après plusieurs rencontres avec les propriétaires ainsi que des services de la D.D.E nous sommes dans l'attente d'un accord entre les différentes parties pour des indispensables travaux.

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que les travaux de la place de retournement rue du Schirm sont terminés. Monsieur le Maire souligne toutefois que l'entreprise a accédé à ce chantier par le sentier au niveau du Col du Schirm afin de ne pas abîmer la rue du Schirm.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des propriétaires limitrophes de cette place de retournement afin que celle-ci ne devienne pas un lieu de stationnement mais bien une aire de retournement comme la prévoit le PLU. D'autre part la CC du Pays de Thann sera informée de la fin des travaux afin que celle-ci puisse entreprendre le service de ramassage des ordures.

Des travaux de mise en conformité électrique sont en cours au foyer rural, le passage de la commission de sécurité sera ensuite sollicité. Nous sommes destinataires de différents devis pour le remplacement de portes. Il y a également lieu de prévoir des travaux de maçonnerie, et pour 2008 le ravalement de façade. D'autre part Mr le Maire informe l'assemblée que le four de la poterie est opérationnel depuis quelques jours. Il est aussi nécessaire de revoir la conformité du système de gaz dans la cuisine du foyer rural.

Des travaux de captage des eaux ainsi que la pose de buses est programmée dans la rue des Rochelles en face de foyer rural.

Concernant la rénovation du pont situé sur la route Joffre il reste des travaux de finition, l'unité routière de Masevaux se charge de l'exécution des tâches.

6) Communications.

Matériel et outillage de voirie

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants et donc des déchets il est nécessaire de prévoir l'implantation d'un second bac à l'intersection de la rue du Réservoir et la rue des Charbonniers. Néanmoins est signalé régulièrement sur l'ensemble du territoire communal un non respect du tri sélectif et un manque du sens civique. Pour ce faire Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'acquiescer deux bacs roulant d'une contenance de 660 l. la dépense s'élève à 657,80 €

Le prix unitaire étant inférieur à 500 € TTC, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'imputer la dite dépense au compte 21578 de la section d'investissement .

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'acquiescer un taille haie thermique et une tondeuse. La dépense totale s'élève à 837,50 €

Le prix unitaire étant inférieur à 500 € TTC, il y a lieu de demander au conseil municipal de délibérer quand à l'imputation comptable. Le conseil municipal décide :

- d'imputer ladite dépense au compte 21578 de la section d'investissement.

Gîtes

Câblage vidéo

Monsieur le Maire informe l'assemblée que malgré les différentes négociations entre les élus de la vallée et les représentants d'Est Vidéo, nous sommes dans l'obligation d'accepter cette hausse de prix. Cette augmentation nous a été facturée à compter du 1^{er} janvier 2007, par contre le locataire ne paiera cette majoration qu'à compter du mois de juin 2007. Le nouveau tarif de l'abonnement vidéo câble passera à 19,60 €/ mois. Un courrier sera adressé à l'ensemble des locataires permanents.

Journée de travail

Une nouvelle journée de travail est prévue en fonction du carnet de réservation afin de lasurer les deux petits gîtes des Buissonnets.

Tarif gîte

Les travaux de peintures et sanitaires sont à présent terminés dans le gîte Bergeronnette celui-ci sera occupé à compter du 1^{er} juillet 2007. Le tarif sera de 325,00 €/ mensuel (sans les charges).

7) Divers.

Madame Lerch souhaite obtenir de plus amples d'informations concernant le flot bleu. En effet depuis plusieurs mois il était question de revoir le fonctionnement de ce type d'appareil. Dans la pratique il a été constaté que sur l'ensemble du territoire de la CCPT les espaces de camping caristes devienne gratuit compte tenu des nombreuses dégradation sur les monnayeurs et que la remise en état est plus onéreuse que la recette sur l'ensemble de la saison. Une vérification sera faite sur la facture d'eau afin de contrôler la consommation d'eau depuis que notre aire est gratuite. Mr Iltis signale que l'électrovanne commence à être défectueuse.

Aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'inauguration officielle de l'aire de loisir aura lieu samedi 16 juin par Mr Baeumler Président de la CCPT. L'ensemble de la population est cordialement invité. RDV sur place à 14 h 30.

Local jeunes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre courrier du 22 janvier 2007 aux parents de l'enfant ayant cassé la fenêtre du local jeunes est resté sans réponse. Compte tenu des dégâts, le conseil municipal décide de mandater dans les jours qui suivent une entreprise spécialisée pour le remplacement de la fenêtre dans le local jeunes et que la facture de remise en état leur sera adressée. Une lettre résumant ces différents points parviendra dans les prochains temps à la famille.

Poste encadrement restaurant scolaire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Virginie Welker dans lequel elle nous informe vouloir quitter le poste qu'elle occupe depuis novembre 2005. Un appel à candidature sera mis en place afin que son successeur soit opérationnel pour la rentrée en septembre, un affichage sur le panneau municipal est réalisé à cet effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juillet 2007

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, ILTIS Hubert, GROELL Christian,
DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membres absents excusés : LERCH Sylvie (donne procuration à GALLOT Isabelle),
MEYER Stéphane (donne procuration à BILGER Vincent) .

Membre absent : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents.

4) Approbation du compte-rendu du 12 juin 2007.

Monsieur le Maire propose de revoir ce point lors de la prochaine réunion de conseil compte tenu de la non vérification avant publication.

5) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

6. La parcelle 37, section 3 située au lieudit «Althof» d'une superficie de 11,62 ares, appartenant à Mr SCHLIENGER Bernard vendeur pour la somme de mille euros
7. (1 000,00 €) à Mme et Mr MARCHAND Jean-Philippe 12 rue des Buissonnets à Bourbach-le-Haut.
8. La parcelle 64, section 2 située au 16 rue St-Michel d'une superficie de 5,11 ares, appartenant à Mr FELLMANN Jean-Paul vendeur pour la somme de quatre vingt trois mille euros (83 000,00 €) à Mr ILTIS Mickaël 1 rue du Kohlberg à Bourbach-le-Haut.
9. La parcelle 328/187, section 1 située au lieudit «Kirchbuhl» d'une superficie de 9,65 ares, appartenant à Mme et Mr ELSENER René vendeurs pour la somme de cinquante et un mille euros (51 000,00 €) dont 6 000,00 € de commission d'agence à Mr WINTERHOLER Patrice 7 impasse Zurwinkel à Burnhaupt-le-Haut.

10. Les parcelles 359/38, 368/38, 360/38 section 1 situées au lieudit «Kirchbuhl» d'une superficie de 1,57 ares, appartenant à la Société Mulhousienne des Citées Ouvrières vendeur pour la somme de cent cinq mille euros (105 000,00 €) à Mr MOALIC Laurent et Mme BOUSCASSE Flore 2 rue du Quai à Belfort.
11. Les parcelles 489/77, 490/77 section 2 situées au lieudit «Saegematt» d'une superficie de 14,56 ares, appartenant à Mme BAUMANN Nicole vendeur pour la somme de cent quatre vingt dix mille euros (190 000,00 €) dont 14 200,00 € de mobilier à Mr et Mme COL Dominique 12 lotissement Chambrun à Burnhaupt-le-Haut.

6) Prescription de l'élaboration des dispositions du PLU

Applicables sur la parcelle section 4 n° 9 et sur le cheminement piétonnier à conserver.

EXPOSE DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a élaboré son Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 30 octobre 2003. Ce P.L.U. a remplacé le POS précédent approuvé en octobre 1980.

Suite à un recours en annulation engagé devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG, un jugement de ce tribunal en date du 6 décembre 2005, a annulé partiellement le PLU sur deux points : l'inscription d'un « cheminement piétonnier à conserver » et le classement en zone N de la parcelle section 4 n°9.

Tout le reste du PLU a été validé par le Tribunal.

Le requérant, en l'occurrence M. KNOFF, a depuis introduit un recours auprès du même Tribunal Administratif en lui demandant d'assurer l'exécution du jugement du 6 décembre 2005.

Par jugement du 29 mai 2007, le tribunal administratif de Strasbourg a enjoint la commune d'élaborer les nouvelles dispositions du P.L.U. applicables à la parcelle section 4 n° 9 et au « cheminement piétonnier à conserver » dans un délai de trois mois à compter de la notification du jugement.

En conséquence, il appartient à la commune d'élaborer les dispositions du PLU sur ces deux points.

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L 123-1 et L123-6 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De prescrire l'élaboration des nouvelles dispositions du P.L.U. applicables à la parcelle section 4 n° 9 et au « cheminement piétonnier à conserver » ;

Conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, sera organisée dès le lancement des études et jusqu'au stade de l'arrêt du PLU selon les modalités suivantes :

Un panneau d'exposition retraçant les nouvelles dispositions du P.L.U. applicables à la parcelle section 4 n° 9 et au « cheminement piétonnier à conserver » sera tenu à la disposition des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées en mairie, dès que les études auront permis de définir ces nouvelles

dispositions. Une parution dans la presse (pages locales) informera de la date de mise à disposition du panneau en mairie.

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Général, au Président de l'établissement public chargé du suivi du schéma directeur, au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains aux organismes visés à l'article L.121-4 du code de l'urbanisme (parc naturel régional, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture) ainsi qu'à la Communauté des Communes du Pays de Thann.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département.

7) Téléphonie mobile

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'étude de l'implantation de l'antenne, le cabinet chargé de l'étude a retenu deux sites : le col du Hundsruock et celui au col du Schirm. Nous attendons les suites des démarches de Mr Arnold (chargé du suivi du dossier) sur les différents critères du site au col du Schirm. Concernant l'impact paysager sur le site du Schirm il sera moins tenu compte de l'emplacement de l'antenne TDF qui est en place depuis plusieurs années. Monsieur le Maire précise à cet égard que l'antenne TDF n'est plus opérationnelle.

Monsieur le 2^{ème} adjoint souhaite porter à l'attention de tous qu'à l'emplacement initialement retenu de la future antenne sur le pâturage communal au Hundsruock un important nettoyage a été réalisé, alors que cet emplacement était quasi à l'abandon. Il serait souhaitable que cette action soit menée sur l'ensemble du versant puisque le locataire de ce pré communal a perçu des subventions pour nettoyer ces parcelles.

Monsieur le Maire propose un tour de table quant à l'implantation de l'antenne au col du Schirm en lieu et place du col du Hundsruock. A l'exception de Monsieur Groell qui informe l'assemblée de son opposition à ce nouveau choix d'implantation l'ensemble du conseil approuve cette proposition.

5) Enseignement de l'allemand à l'école primaire

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Mme Eich Suzanne intervenante extérieure en allemand pour une durée de 45 minutes hebdomadaire.

Un contrat à durée déterminée sera signé prochainement avec Mme Eich, ce contrat prendra effet à compter de la rentrée et se terminera le 1 juillet 2008.

6) Communications

Travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du dernier conseil d'école en date du 29 juin il a été à nouveau question de l'aménagement de l'ancien local des jeunes. Lors des différents échanges avec les enseignants et les parents d'élèves, Mr le Maire suggère que les

travaux de perçage du mur pourront être réalisés pour septembre. Mr le Maire prendra contact avec une entreprise afin que celle-ci puisse intervenir dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire rend attentif l'assemblée pour ce qui concerne les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la rue des Buissonnets. Un montant d'environ 3000,00 €HT nous a été estimé par les services de la DDE. Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de tenter de négocier l'estimation à la baisse avec les services compétents. Actuellement nous sommes sans nouvelles du propriétaire concernant l'acquisition d'une bande de son terrain. Monsieur le Maire reprendra contact dans les meilleurs délais avec Mr et Mme Hanggi Jean.

7) Divers

Commission eau et assainissement

Monsieur le délégué de la commission informe l'assemblée que lors des prochains travaux de maillage il serait judicieux de prévoir un poteau d'incendie au niveau du col du Hundsruck. Par ailleurs une étude a été faite afin d'estimer le coût de construction d'un nouveau réservoir au lieu d'entreprendre des travaux de rénovation de l'actuel réservoir au Baeselbach.

Connexion Internet de l'école maternelle

Madame Gallot nous relance au sujet de la connexion internet de l'école maternelle ; nous sommes dans l'attente d'un devis de l'opérateur Orange.

Cantine scolaire

Monsieur le 1^{er} adjoint nous nous informe des démarches entreprises afin de réaliser le service de la restauration scolaire en pleine conformité avec la réglementation ; à cet effet, le Conseil décide la création d'une régie spécifique à cette activité. Il conviendra également de nommer un régisseur afin d'assumer ces tâches. Pour ce qui concerne le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2007/2008 il passera à 3,90 € à compter de la rentrée de septembre 2007.

Commission d'embauche

La commission se réunira début août afin de recevoir les candidates s'étant manifestées pour le poste d'encadrement au restaurant scolaire suite à la démission de Mlle Welker Virginie.

Foyer Rural

Une vérification de la cuisinière a eu lieu récemment par une entreprise spécialisée, un contrôle périodique de l'ensemble du système de gaz devra être mis en place.

Concours des Maisons Fleuries

Le jury des maisons fleuries sera de passage comme les années précédentes.

Rue des Charbonniers

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, adressé à l'ensemble des conseillers de la part d'une des familles de la rue au sujet du changement de la numérotation de celle-ci. Dans cette lettre l'auteur fait également référence au manque d'entretien de la chaussée mais Monsieur le Maire réprecise que la voirie communale s'arrête à la limite bétonnée.

Rapports annuels 2006

Monsieur le Maire présente les différents rapports annuels 2006 (collecte sélective, collecte des déchets ménagers, fonctionnement de la CCPT, production et distribution d'eau potable et assainissement). Le Conseil Municipal n'a pas d'observations particulières à émettre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 août 2007

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membres absents excusés : GROELL Christian.

Membre absent : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents.

1) Approbation des comptes-rendus du 12 juin et 20 juillet 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les comptes-rendus des séances du 12 juin et du 20 juillet 2007.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant une demande de droit de préemption urbain. Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

12. Les parcelles 106, 107, section 2 situées au lieudit «Gaerten et route Joffre» d'une superficie de 9,50 ares, appartenant aux Consorts FISCHER vendeurs pour la somme de cent soixante cinq mille euros (165 000,00 €) à Mme RAPIOR Sonia 25 rue des Rochelles à Bourbach-le-Haut.

3) Commission d'embauche : poste d'encadrement restaurant scolaire, agent de service.

Monsieur le Maire demande à la commission d'embauche de présenter les différentes candidatures à savoir : Melle Jenn Claudia, Mme Hergalant Caroline ; les candidates ont été convoquées et entendues par la commission d'embauche dans le cadre d'un entretien. La commission suggère d'embaucher les deux candidates et qu'un roulement en alternance pour les deux postes soit mis en place. Cette suggestion permettra aussi de solutionner le remplacement de l'agent en cas d'absence, l'agent restant effectuant le service de l'encadrement scolaire et celui de l'entretien de la mairie-école pendant toute la période d'absence. Après discussion, Monsieur le Maire propose de passer au vote. L'ensemble des membres est d'accord avec cette proposition, le contrat prendra effet au 4 septembre. Le conseil municipal décide que pour le poste d'encadrement scolaire il est nécessaire que les deux candidates démarrent ensemble afin de découvrir ensemble le poste.

4) Convention avec la CCPT pour l'installation des luminaires de Noël.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors d'une réunion de bureau de la CCPT a été évoqué le lancement d'une consultation d'entreprises pour la pose et la dépose des illuminations de Noël. Jusqu'à ce jour cette intervention était réalisée par nos soins : Mr le Maire précise qu'il est demandé au Conseil de délibérer sur le principe d'une coopération entre les différentes communes de la CCPT.

Le Conseil Municipal décide

- de constituer avec la Communauté de Communes du Pays de Thann, un groupement de commandes pour la pose et la dépose des illuminations de Noël ;
- de confier à la Communauté de Communes la coordination du groupement ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement.

5) Téléphonie mobile

Le cabinet Elan confirme la possibilité d'implantation de l'antenne au Col du Schirm, ce site avait été déjà répertorié comme site possible. Mr le Maire précise que les opérateurs ne peuvent en aucun cas rajouter ou bien modifier les matériels installés, la communauté de communes étant propriétaire du pylône et la commune propriétaire du terrain.

6) Travaux

Busage en face du foyer-rural

Les travaux en été réalisés par la Sté Bischoff de Lauw. Ils ont constitué en la mise en place d'un tuyau ainsi que la pose d'un regard afin de récolter les eaux et ainsi éviter que l'eau stagne en cas de fortes pluies.

Ecole maternelle

Les travaux de gros œuvre concernant l'ouverture ont été réalisés par la Sté Bischoff de Lauw quant à la réalisation des finitions (pose de la marche, mise en peinture) celles ci ont été réalisées par l'ouvrier communal et le 1^{er} adjoint. L'installation électrique a été confiée à l'entreprise Heyer . Reste à prévoir le remplacement de la fenêtre ainsi que la pose d'un volet roulant afin de garantir la sécurité du local et de l'école maternelle.

Remplacement portes au foyer rural

Mr le 2^{ème} adjoint présente deux devis concernant le remplacement des portes ; après discussions le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Jenn de Bourbach-le-Bas compte tenu de l'infime différence et qu'il est préférable chaque fois que possible de privilégier une entreprise locale.

7) Conventions diverses

Convention entre l'Etat et la Commune pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols.

Mr le Maire donne lecture de l'ensemble du dossier à l'assemblée, le conseil municipal décide de donner compétence au centre d'instruction d'application du droit des sols de la subdivision de Thann et autorise Mr le Maire à signer la convention.

Convention de conseil et d'assistance aux collectivités entre l' ADAUHR et la commune.

Mr le Maire présente la convention et informe l'assemblée que la convention précédente est arrivée à échéance. Après discussion le Conseil Municipal décide de renouveler la dite convention à titre gratuit pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans la limite de trois ans.

8) Divers

Mise en peinture des gîtes

La prochaine journée de travail pour la mise en peinture des gîtes aura lieu samedi 22 septembre et samedi 6 octobre. La présence de l'ensemble des conseillers est souhaitée.

Cantine scolaire

Dans les prochaines semaines l'AACT nous fera parvenir par chèque le fond de roulement versé à l'époque par la commune lors de la mise en place du service.

Le Conseil Municipal décide de nommer Béatrice Kaufmann en tant que régisseur titulaire et Isabelle Gallot comme régisseur suppléant. Une nouvelle régie est créée à cet effet.

Régie des Gîtes

Mr Iltis suggère qu'à compter du 1^{er} janvier 2008 le régisseur des gîtes ruraux soit Béatrice Kaufmann devienne titulaire et Jenn Claudia passe de titulaire à suppléant. La proposition est acceptée .

Dégradation aire de loisirs

Mr Iltis tient à faire remarquer à l'assemblée que des dégradations ont eu lieu à l'aire de loisirs notamment la table de ping-pong est dégradée par des jets de pierres, des bancs ont été descellés, des jeunes en scooters roulent sur le toboggan, autant d'incivilités qui exaspèrent les riverains puisqu'aux dégradations s'ajoute la pollution sonore d'engins motorisés qui utilisent la voie publique comme une piste de sport mécanique. Plusieurs discussions ont été entamées avec les jeunes mais en vain. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté la gendarmerie de Masevaux qui nous informe que des patrouilles régulières auront lieu afin de dissuader et sanctionner de tels actes.

Elagage des haies

Il est nécessaire d'élaguer de nombreuses haies vives sur l'ensemble de territoire de la commune. Le 2^{ème} adjoint se charge de prendre contact avec l'ensemble des propriétaires concernés afin d'obtenir une meilleure visibilité et donc d'assurer une meilleure sécurité.

Décoration des sapins au marché de Thann

Comme chaque année la Ville de Thann organise un marché de Noël autour de la collégiale. Pour ce faire les treize communes adhérentes à la CCPT ont la coutume de confectionner des objets afin d'embellir un sapin. Cette année le thème sera mille et un petits gâteau de Noël. Le conseil municipal demande, que l'école s'occupe de la réalisation des motifs, par exemple dans le cadre d'activités manuelles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 novembre 2007

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membre absent : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents.

2) Approbation du compte-rendu du 30 août 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 août 2007.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

13. Les parcelles 109, 110, 189/108 section 3 situées au lieudit «Maienberg et Hogs Gutlein» d'une superficie de 16,51 ares, appartenant à Mme SEUREAU Hélène vendeur pour la somme de cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent euros (199 500,00 €) dont 9 500,00 € frais d'agence à Mme REICHMUTH Regula et Mr VEROVE Olivier 16 rue du Gazon à Dolleren.
14. Les parcelles 253, 292, 403 section 2 situées au lieudit «Vordere Hadere» d'une superficie de 7,32 ares, appartenant à Mme et Mr HERRO Joseph vendeurs pour la somme de cent trente mille euros (130 000,00 €) à Mme et Mr JACQUEMIN Claude 4 rue St-Michel à Bourbach-le-Haut.

3) Redevance d'occupation domaine public communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs 2007 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :
 - 31,69 €par kilomètre et par artère en souterrain
 - 42,26 €par kilomètre et par artère en aérien
 - 21,13 €par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
 - de charger le Maire du recouvrement de cette redevance, qui sera inscrite à l'article 70323.

4) Acquisition de terrains.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement de ce dossier avec notamment la signature de l'acte de cession par les époux Lerch Joseph. Afin que le restant de la partie haute de la rue puisse être reversé dans le domaine de la voirie communale nous décidons de poursuivre l'opération. L'ensemble des propriétaires ayant répondu favorablement à la transaction de terrains seront sollicités par Maître Hertfelder afin de finaliser cette opération.

Après discussions le conseil municipal décide :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées, section 4 au lieu-dit «Grund» ci-après :

n° 465 pour une surface de 1 are 33 ca, n° 452 pour une surface de 37 ca, n° 464 pour une surface de 84 ca, n° 364 d'une surface de 64 ca, n° 363 d'une surface de 1 are 49 ca, n° 460 d'une surface de 1 are 02ca, n° 453 d'une surface de 89 ca, n° 449 d'une surface de 6 ca

- que les frais notariés et les frais d'arpentage seront à la charge de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte.

5) Communications.

Travaux

Aménagement de la rue des Buissonnets

La DDE de Thann nous a transmis un dossier de consultation et nous informe avoir transmis le dossier de candidature à cinq entreprises à titre d'information la date de fin de consultation est fixée au 5 novembre. Mr le Maire suggère d'arrêter une date pour l'ouverture des plis au lundi 12 courant, les invitations seront émises uniquement après accord avec les services de la DDE.

Mur de soutènement rue des Rochelles

Une demande de prix a été faite auprès de cinq entreprises du secteur, deux établissements nous ont fait part de leur offre de prix. L'entreprise la moins-disante a été retenue pour un montant de 22915,36 € TTC. L'entreprise Bischoff de Lauw a démarré les travaux et la pose des éléments en L en béton préfabriqué convient parfaitement à ce type d'ouvrage. Un dossier de demande de subvention est en cours d'instruction au Conseil Général et nous pouvons prétendre à une subvention d'environ 40 % du montant HT. Le différentiel sera financé par autofinancement vu l'inscription de ces travaux sur le budget primitif de 2007.

Cérémonies Armistice –Bataillon de Choc

La cérémonie de la Commémoration de l'Armistice 1918 aura lieu dimanche 11 novembre à 11 h 00. RDV devant le monument aux morts. L'ensemble de la population est invité à participer à cette cérémonie du souvenir.

La traditionnelle cérémonie du Bataillon de Choc aura lieu samedi 24 novembre à 15 h 00. Le RDV est fixé au Col du Hundsruck. Toute la population est cordialement invitée à y participer.

Fête de Noël des Anciens

Comme les années précédentes la fête de Noël des anciens aura lieu au foyer rural le dimanche 16 décembre à partir de 11 h 30. La préparation de la salle sera faite le samedi matin, un appel aux bonnes volontés des membres du conseil est lancé.

6) Divers.

Réunion bulletin communal

La prochaine réunion bulletin aura lieu mardi 13 novembre à 20 h en mairie.

Opération Banque alimentaire

Afin de contribuer à l'aide aux familles en difficulté la commune participe à la collecte nationale de denrées alimentaires. Les denrées pourront être déposées à la mairie du lundi 19 au vendredi 23 novembre inclus.

Conseil d'école

La première réunion depuis la rentrée de septembre a eu lieu vendredi 26 octobre. L'ordre du jour était composé essentiellement des évaluations, les élections parents d'élèves, du règlement, des effectifs ... Le même jour se sont réunis en notre commune les représentants des deux communes de Bourbach-le-Haut et Bourbach-le-Bas ainsi que les enseignants et les parents d'élève en présence de Mme Schlund inspectrice de la circonscription de Thann de l'éducation nationale dans le cadre d'une réflexion relative à un projet de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) à l'initiative de la commune de Bourbach-le-Bas. Une réunion d'information sur ce projet et l'organisation et le fonctionnement d'un RPI se tiendra vendredi 23 novembre à 20 h à la salle polyvalente de Bourbach-le-Bas. L'ensemble des parents concernés des deux communes sera ensuite invité à faire part de leurs déclarations d'intentions, suite à quoi les conseils municipaux des deux communes rendront leur décision .

Admission en non valeur – Budget Régie des Gîtes Ruraux

Affaire Lenzi Annie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'un dossier d'admission en non valeur concernant Mme Lenzi Annie soit entériné, à la demande de la trésorerie. Ce dossier concerne une location de gîte du 18 au 22 février 2003 jamais payée pour un montant de 157,34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

de prononcer l'admission en non valeur de cette somme.

Logement au-dessus de la mairie

Depuis quelques jours le logement «presbytère» au-dessus de la mairie est occupé par l'Abbé Gérard Ballast prêtre coopérateur du secteur de la Haute Doller.

Réunion d'information sur le défibrillateur automatique

En partenariat avec différents organismes la fondation Dreyfus organise une réunion d'information le vendredi 9 novembre. A cette occasion aura lieu le lancement de l'opération «Accès grand public à la défibrillation cardiaque». La commune a été retenue pour l'implantation d'un tel appareil.

Déchets spécifiques

Mme Lerch souhaite obtenir des informations quant à l'évacuation des seringues usagées de particuliers : La déchetterie d'Aspach centralise ce type de déchets. Cependant, afin de faciliter la vie des personnes concernées, un conteneur pour ce type de déchets sera mis à la disposition des bourbachois en mairie où il sera accessible aux heures d'ouverture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 10.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2007

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membre absent excusé : DUCOTTET Véronique (donne procuration à GROELL Christian).

Membre absent : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu du 06 novembre 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 06 novembre 2007.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant un point à savoir : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thann :
- **Adjonction de la compétence «CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE 0 A 3 ANS».** Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

15. La parcelle 356/141, section 2 située au lieudit «Rochelles» d'une superficie de 10,00 ares, appartenant à Mrs DECKER Michel et SOURDRIL Guillaume vendeurs pour la somme de deux cent un mille euros (201 000,00 €) dont 3 500,00 € de mobilier et 14

000,00 € frais d'agence à Mme FORESTIER Nadine et Mr DOR Jean-Charles 47 Grand'Rue à Senheim.

16. La parcelle 74, section 2 située au lieudit «Grut» d'une superficie de 56,51 ares, appartenant à Mr FABER Guy vendeur pour la somme de trente sept mille cinq cents euros (37 500,00 €) + frais de négociation 3 500,00 € à Mme et Mr SIMON Frédéric 11 rue du Doubs à Mulhouse.

3) Projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal Bourbach-le-Haut – Bourbach-le-Bas.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la date butoir concernant le remise de la déclaration d'intention relative au projet de RPI a été fixée au 10 décembre 2007. Mme l'Inspectrice nous communique les résultats de cette consultation à savoir :

Pourcentage de votants : 86,15 %

Pourcentage de réponse en faveur de la création du RPI : 19,64 %

Pourcentage de réponse contre la création du RPI : 80,36 %.

Selon les textes il appartient au conseil municipal de chaque commune de se prononcer. Monsieur le Maire suggère qu'un échange aie lieu avant de passer au vote à bulletin secret. Cette discussion ayant eu et chacun s'étant exprimé, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 8

Votes favorables à la création du RPI : 0

Votes contres la création du RPI : 8

En conséquence le projet de création d'un RPI entre Bourbach-le-Bas et Bourbach-le-Haut est abandonné.

Un courrier sera adressé aux parents ainsi qu'à l'Inspectrice de l'Education Nationale afin de leurs transmettre les résultats.

4) Communications

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thann :

- **Adjonction de la compétence «CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE 0 A 3 ANS»**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thann d'un projet de délibération concordante portant sur la modification de ses statuts de cette dernière. La modification proposée porte sur l'adjonction de la compétence «CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE 0 A 3 ANS».

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté de Communes s'est donnée la compétence «petite enfance et périscolaire », limitée à la création d'un relais d'assistantes maternelles».

Cette compétence a été complétée lors de la définition de l'intérêt communautaire en 2006, outre à la création d'un relais d'assistantes maternelles, à celle de la réalisation d'une étude de définition de la politique «petite enfance», périscolaire et des centres aérés.

Il donne ensuite connaissance de la délibération prise par le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 15 décembre 2007, qui figurera en annexe à la présente délibération.

Selon la procédure des délibérations concordantes, il appartient, à présent, à chacune des 13 communes composant la Communauté de Communes du Pays de Thann, de se prononcer sur la même modification.

Aussi, le rapporteur propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'éventuelle adjonction de cette nouvelle compétence parmi celles déjà existantes de la Communauté de Communes du Pays de Thann.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thann, par l'adjonction de la nouvelle compétence ainsi libellée : «CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE 0 A 3 ANS».
- décide de déclarer d'intérêt communautaire cette nouvelle compétence ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Travaux rue des Buissonnets

Mr le 2^{ème} adjoint souligne que les travaux d'aménagement de la rue des Buissonnets avancent à grands pas malgré les conditions météorologiques. Le mur d'enrochement coté ruisseau a été mis en place ; pour une meilleure sécurité des usagers une glissière de sécurité habillage en bois sera installée. Côté talus le mur de soutènement est réalisé ; restent les travaux de bitume qui seront programmés au printemps ainsi que les travaux de finition.

Travaux rue des Rochelles

Les travaux de pose des éléments en L sont a présent achevés, il serait souhaitable d'entreprendre des travaux supplémentaires jusqu'au niveau du n° 25 de cette même voirie. Restent à revoir les travaux au niveau du virage entre le n° 19 et le n° 20 suite à la circulation intense lors de la réfection de l'ouvrage d'art.

Chantier téléphonie mobile

Monsieur le Maire confirme à l'assemblée que l'antenne TDF au Col du Schirm ne pouvant accueillir l'installation de la téléphonie mobile, une nouvelle antenne sera mise en place sur ce même site. Les travaux seront entrepris courant 1^{er} semestre 2008.

En marge de ce point relatif à la téléphonie mobile Mr le Maire transmet aux conseillers copie du courriel qu'il a reçu, courriel destiné aux opposants au projet et incitant à venir en nombre à cette réunion pour manifester leur désaccord. . Mme Lerch et plusieurs membres du Conseil s'insurgent contre les termes injurieux de ce courriel qui traite notamment «d'irresponsables» les conseillers : Cela n'est pas acceptable. Mr le Maire transmettra une copie de ce mail au Conseiller Général de Thann puisqu'il y est interpellé de manière infamante.

5) Divers

Remise de médaille

Lors de la prochaine réception des vœux du Maire l'ouvrier communal recevra une médaille du travail pour 30 années de services. Un bon d'achat récompensera le récipiendaire et un arrangement floral sera remis à son épouse.

Réunion bulletin

Une prochaine réunion aura lieu afin de prévoir son assemblage.

Repas de Noël des Anciens

Mr le Maire remercie l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette belle journée.

Repas Sainte Barbe

Lors du traditionnel repas de la Ste-Barbe plusieurs membres ont été mis à l'honneur notamment les départs en retraite, distinctions, nouvelles recrues ...

Défibrillateur Automatique Externe

Mr le 2^{ème} adjoint nous donne des informations complémentaires concernant cet appareil. Le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir un tel appareil par le biais de l'Association des Maires et financé dans le cadre du partenariat avec la Fondation Dreyfus
- autorise Mr le Maire à signer le bon de commande.

A ce jour il reste à définir l'emplacement de cet outil qui peut sauver des vies.

Location de pâturage

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en date du 12 décembre 2007, Mr Mansuy Joël nous faisait part de sa décision de renoncer à l'exploitation de la parcelle n° 20 section 7 d'une surface de 4 ha 18c 75 ca au lieu-dit Hundsrucken.

En date du 18 décembre 2007, Mr Leiser Bruno exploitant de la ferme auberge de l'Entzenbach à Niederbruck, nous informe qu'il souhaite louer cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer ladite parcelle à Mr Leiser Bruno pour une durée de 9 ans moyennant un fermage de 30,00 €/are
- autorise Mr le Maire à signer un contrat de location prévu dans les statuts de fermage avec les charges et conditions habituelles

Il y aura lieu parallèlement de prévoir un avenant au contrat de location de Mr Mansuy Joël.

Remboursement d'une facture

Mr le Maire informe l'assemblée que Mr ADAM Christophe directeur de l'école, a acheté du matériel pour la mise en peinture des objets afin de décorer le traditionnel sapin de Noël au marché de Thann pour un montant de 28,25 € somme payée par lui-même.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- de rembourser à l'intéressé le montant de la facture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 janvier 2008

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membre absent : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2007.

2) Droit de préemption urbain.

Ce point a été mis à l'ordre du jour afin d'anticiper toute demande. Or lors de la réunion aucun dossier n'est à traiter, donc nous passons au point suivant.

3) Programme des travaux d'exploitations et patrimoniaux (ONF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'état des travaux d'exploitation ainsi que les travaux patrimoniaux pour l'exercice 2008 qui se résume comme suit :

dépenses H.T. abattage (salaires + charges ouvriers) :	3 390 €
dépenses H.T. débardage, maîtrise d'œuvre + frais de gestion :	1 780 €
total frais d'exploitation H.T. :	6 404 €
montant T.T.C. des travaux d'exploitation :	6 994 €
travaux courants H.T. :	2 600 €
maîtrise d'œuvre + assistance gestion H.T.:	566 €

montant T.T.C. des travaux patrimoniaux :

3 692,39 €

4) Téléphonie mobile

Monsieur le Maire donne des informations complémentaires sur l'implantation exacte de l'antenne à savoir section 1 parcelle 333 d'une surface de 6,41 ares au lieu dit Hundsrück. Ce terrain sera mis à la disposition de la CCPT du Pays de Thann, et la valeur de celui-ci est estimée à 80 €/are. Après discussion le Conseil Municipal approuve cette proposition.

5) Demande d'adhésion du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole au Centre de Gestion du Ht-Rhin

Monsieur le Maire présente le dossier concernant la demande d'adhésion au SMRA à cet effet il y a lieu de prendre une délibération.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la consultation ouverte par la Présidente du Centre de Gestion du Haut-Rhin relative à la demande d'adhésion du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole (SMRA) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'adhésion du SMRA au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

6) Achat matériel pour les écoles

Le directeur de l'école nous sollicite pour l'achat de matériel dans le cadre d'activités sportives au foyer rural. En effet les tapis de sol actuels ont été acquis lors de la mise en route de la section karaté et il s'avère qu'au jour d'aujourd'hui leur état est vétuste. Afin que l'activité scolaire puisse avoir lieu dans des conditions optimales il est nécessaire de prévoir leur remplacement. Compte tenu que l'utilisation de ce matériel ne sera pas réservée exclusivement à l'école et que chaque utilisateur de la salle de sport pourra en bénéficier nous sollicitons l'AACT pour une participation financière. Ce point pourra être discuté lors de la prochaine assemblée générale.

Monsieur le Maire présente une offre de prix de la Sté Camif pour un montant de 974,74 T.T.C.€ pour un nombre de 10 tapis.

Le Conseil Municipal décide :

- d'imputer la dite dépense au compte 2188 section d'investissement.

7) Contrat d'assurance des risques statutaires.

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26(alinéa 5) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2009.

Régime du contrat : capitalisation

Article 2 : la commune autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant.

8) Participation de l'employeur au financement de la mutuelle des employés.

Monsieur le Maire reprend la délibération du 30/10/2003 instituant la participation par l'employeur à hauteur de 25% du taux maximum de la cotisation.

A partir du 01/07/2006 la participation reste suspendue compte tenu des nouveaux textes en vigueur.

Depuis le décret en Conseil d'Etat ainsi que l'avis de la Mutuelle Complémentaire d'Alsace à laquelle adhère la commune qui nous informe que celle-ci correspond à ces critères, le conseil municipal après discussions décide :

- de rétablir la participation de l'employeur à concurrence de 25 % des cotisations effectivement versées par les agents
- de participer à compter du 1^{er} février 2008.

9) Communications

Fête de l'école du 15 juin 2008

Afin de pouvoir préparer le spectacle de chant, danse, musique et théâtre Virginie Welker interviendra à l'école afin d'apporter une qualité supplémentaire pour cette manifestation. Ayant obtenu son agrément délivré par l'éducation nationale et actuellement professeur de musique elle pourra intervenir à l'école à raison d'une vingtaine de séance d'une heure. Sachant que les tarifs pratiqués sont en général de 20 à 26 euros l'heure nous accorderons à l'intervenante une enveloppe de 200 euros net qui correspond au montant souhaité. Après discussion le conseil municipal décide de passer au vote :

Votes favorables : 7

Abstention : 1

Monsieur le Maire prendra contact avec le Centre de Gestion afin de prévoir contrat sous forme de mise à disposition.

Remboursement d'une facture

Mr le Maire informe l'assemblée que Mme Lerch Sylvie, a acheté un complément de produits afin de garnir les colis de Noël pour les anciens du village au marché de Thann pour un montant de 15,90 € somme payée par elle-même.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- de rembourser à l'intéressée le montant de la facture.

10) Divers

Commissions réunies:

La prochaine réunion aura lieu mercredi 6 février à 20 heures à la mairie afin de préparer le budget.

Réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu vendredi 22 février à 20 heures en mairie.

Mise en place d'un service minimum d'accueil lors des mouvements de grèves des enseignants dans l'école primaire de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par l'inspection académique à ce sujet. Ce même point a été traité à une réunion de bureau de la CCPT du Pays de Thann et l'ensemble des élus pense que compte tenu du court délai et de la présentation de ce système de pas souscrire la dite convention. Après réflexion le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Location de pâturage

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour, Mr Weiss Marc nous fait connaître qu'il a fait valoir ses droits à la retraite et que son fils Weiss Patrick souhaite reprendre l'exploitation. Par ce même courrier il nous informe qu'il souhaite louer cette parcelle n° 24 section 7 au lieu-dit Kohlberg d'une surface de 2688,75 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer ladite parcelle à Mr Weiss Patrick pour une durée de 9 ans moyennant un fermage de 30,00 €/are
- autorise Mr le Maire à signer un contrat de location prévu dans les statuts de fermage avec les charges et conditions habituelles.

Divers travaux

Monsieur le 1^{er} adjoint nous informe que le support du cadre de l'évacuation des eaux pluviales en bas de la rue du Maienberg (près du foyer rural) est cassé et qu'un nouveau est en cours de fabrication aux Ets Bohler à Masevaux.

Compte tenu que le miroir de sécurité prévu pour la rue du Felsenberg n'est pas opérationnel (angle, degré ...) il sera installé à l'intersection de la route Joffre et la rue St-Michel. Il y a lieu de prévoir un nouveau miroir de sécurité pour la rue du Felsenberg, précision toutefois que c'est sur les conseils du technicien de la DDE que ce miroir a été commandé.

Comportement envers l'employé communal

Lundi 21 janvier l'employé communal a effectué dans la rue du Schirm des travaux de nettoyage sur la voie communale; celui-ci s'est fait verbalement agresser par un riverain de la rue au prétexte qu'il lui aurait abîmé des buissons. Il s'avère que compte tenu des constatations la végétation avait déjà été abîmée auparavant et pas par l'ouvrier communal ainsi qu'en atteste Mr Christian Groell qui accompagnait Mr Koteski ce jour là. Le Conseil à l'unanimité juge ce type de comportement inadmissible.

Visite du local des Sapeurs-Pompiers

Lors d'une visite de courtoisie Mr Wolf du groupement centre de Cernay nous informe qu'il est nécessaire de mettre rapidement en place la sirène télécommandée depuis Colmar par le service Départemental d'Incendie et de Secours. Nous recontacterons Mr Bruno Casset qui s'était proposé il y plusieurs mois de réaliser cette opération.

Elagage du houx à la mairie

Monsieur le 1^{er} adjoint propose de prendre contact avec la Sté élagage et paysage de Vx-Thann afin d'obtenir des conseils au sujet de cet arbre d'ornement qui devient trop envahissant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2008

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membre absent : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu du 24 janvier 2008.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 24 janvier, il donne des précisions notamment sur le point :

5) Téléphonie mobile

En effet une erreur s'est glissée dans le paragraphe et il est important de lire «au lieu dit Schirm». Après cette remarque le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2008.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition de l'immeuble ci-après :

- 1) La parcelle 311, section 4 située au lieudit «Grund» d'une superficie de 5,41 ares, appartenant à Mr GASSER Georges vendeur pour la somme de deux mille cent soixante quatre euros (2 164,00 €) Mr LERCH Jean-Philippe 2 rue Thiébaud Walter à Rouffach.

3) Approbation du Compte Administratif 2007 Budget Communal

Compte Administratif

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses : 207 262,44 €
total des recettes : 291 116,60 €

excédent de fonctionnement : 83 854,16 €

Section d'investissement

total des dépenses : 67 195,62 €
total des recettes : 52 586,14 €

déficit d'investissement : 14 609,48 €

Résultat de clôture 2007 excédent 69 244,68 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. René RICHARD et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

Régie des Gîtes

Compte Administratif

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses : 28 532,84 €
total des recettes : 40 247,61 €

excédent de fonctionnement : 11 714,77 €

Section d'investissement

total des dépenses : 16 613,18 €
total des recettes : 12 876,69 €

déficit d'investissement : 3 736,49 €

Résultat de clôture 2007 excédent 7 978,28 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. René RICHARD et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

4) Affectation des résultats

Budget Communal

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2007 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2007

déficit de 14 609,48 € en section d'investissement
excédent de 83 854,16 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/007, à savoir

107 295,33 € d'excédent en section d'investissement
162 599,88 € d'excédent en section de fonctionnement

- d'affecter les résultats comme suit :

107 295,33 € au compte 001 en recette d'investissement du budget primitif 2008 et
162 599,88 € au compte 002 en recette de fonctionnement du budget primitif 2008.

Régie des Gîtes

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2007 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2007

déficit de 3 736,49 € en section d'investissement
excédent de 11 714,77 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/007, à savoir

47 564,08 € d'excédent en section d'investissement
15 228,36 € d'excédent en section de fonctionnement

- d'affecter les résultats comme suit :

47 564,08 € au compte 001 en recette d'investissement du budget primitif 2008 et
15 228,36 € au compte 002 en recette de fonctionnement du budget primitif 2008.

5) Approbation du Budget Primitif 2008

Budget Communal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2008. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2008 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 447 919,00 €
- recettes : 447 919,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 385 325,00 €
- recettes : 385 325,00 €

Régie des Gîtes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2008. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2008 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 56 428,00 €
- recettes : 56 428,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 71 111,00 €
- recettes : 71 111,00 €

6) Communications

Dispositions divers en matière de sûreté et de salubrité publiques

Depuis plusieurs mois nous recensons régulièrement des plaintes relatives à un manque de civisme. Afin de remédier à cet état de fait après concertation et réflexion avec les brigades vertes un arrêté portant dispositions diverses en matière de sûreté et salubrité publiques sera instauré.

Permanence bureau de vote élections municipales

Monsieur le Maire sollicite l'ensemble du conseil municipal afin que chaque membre puisse effectuer une permanence au bureau de vote lors des prochaines élections municipales.

7) Divers

Travaux

Compte tenu de la nette progression de l'effectif des élèves de l'école primaire, la commission de sécurité nous demande de mettre en place dans les meilleurs délais une 2^{ème} porte intercommunicante.

En effet vu la configuration des locaux nous sommes amenés d'entreprendre des travaux dans le local technique jusqu'à ce jour occupé par Est vidéo et nous informe que pour la fin mars ce local disponible partiellement.

Monsieur le 1^{er} adjoint nous informe que nous venons de réceptionner un devis concernant la mise aux normes de cette salle de classe. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont indispensables et urgents pour des raisons de sécurité.

Des travaux de remplacement de portes extérieures au foyer rural ont été réalisés fin 2007 et afin que l'ensemble du bâtiment soit plus harmonieux et compte tenu de la nécessité une offre de prix a été lancée pour le ravalement de l'ensemble des façades de ce bâtiment.

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal que la commune a été victime d'un vol de mobilier urbain (table et banc) près du plateau sportif. Celui ci a été mis en place

et financé par la CCPT. Monsieur le Maire déposera prochainement plainte à la gendarmerie de Masevaux.

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe l'assemblée qu'une réfection du chemin du Baeselbach aura lieu prochainement en partenariat avec les membres de l'association familiale.

Monsieur le 2^{ème} adjoint fait référence à la lettre que Mr Mansuy Joël lui a transmise lors du dernier conseil ainsi qu'aux membres du conseil municipal au sujet des propos qu'il a tenus au sujet du déboisement aux alentours du projet initial d'implantation de l'antenne de téléphonie au Col du Hundsruck. Mr Welker confirme ses propos les travaux de défrichage ont bien été réalisés sur le site du projet d'exploitation.

Monsieur le Maire précise que ce conseil municipal étant l'un des derniers de ce mandat à cette occasion il souhaite remercier l'ensemble des membres du conseil municipal et remet aux dames un bouquet de fleurs en signe de remerciements pour ces années de dévouement au service de la collectivité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 20.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 mars 2008

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 11

Sous la présidence de Monsieur le Maire sortant.

Membres présents : ILTIS Hubert, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, MANSUY Joël, STENGER Frédéric, RAPIOR Sonia, GALLOT Isabelle.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Vincent BILGER, Maire sortant qui, réaffirme sa déception et sa colère devant les propos dont sa famille et lui même ont été l'objet pendant la campagne des municipales. Monsieur le Maire présente une analyse financière de la commune au 31/12/2007, et signale que l'ensemble des ratios sont largement positifs situation qui n'était pas la même lors de la prise en charge du village en 2001. La fiscalité de la commune reste inférieure à la moyenne départementale des communes de même importance et ce malgré les charges de personnel qui restent supérieures à cette même moyenne. L'équipe sortante laisse à la nouvelle équipe «une maison en bon état que j'espère, elle améliorera encore ».

Mr Welker souhaite également prendre la parole concernant les propos lors de cette campagne électorale.

2) Installation du conseil municipal.

Mr le Maire donne lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et à déclaré installer :

Mrs ILTIS Hubert, WELKER André, Mme TAROZZI Marie-Jeanne, Melle WELKER Caroline, Mr FISCHER Jean-Lou, Mme GROSDÉMANGE Stéphanie, Mrs PERREZ Denis, MANSUY Joël, STENGER Frédéric, Mmes RAPIOR Sonia, GALLOT Isabelle dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Melle WELKER Caroline a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

3) Election du maire.

Mr PERREZ Denis, le plus âgé des membres du conseil municipal a pris ensuite la présidence de l'assemblée. Il donne lecture de son discours. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs à savoir : Mme LANDRY Dominique, Mr LERCH Serge.

Le doyen du conseil municipal propose Mr MANSUY Joël pour le poste de maire et Mme GALLOT Isabelle pose également sa candidature pour le dit poste.

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne son enveloppe.
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrage exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Résultats : Mr MANSUY Joël : 7 suffrages
Mme GALLOT Isabelle : 4 suffrages

Mr MANSUY Joël ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Mr le maire prend la parole et souhaite reconduire Mr ILTIS Hubert au poste de premier adjoint. Ce dernier ne souhaite plus prendre d'autre responsabilité que celle de simple conseiller.

4) Détermination du nombre de poste d'adjoints.

Sous la présidence de Mr MANSUY Joël élu maire il indique que la commune peut disposer de trois postes adjoints au maire maximum. Le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

5) Elections des adjoints. **Election du premier adjoint**

Sous la présidence de Mr MANSUY Joël élu maire il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection du premier adjoint. Mr le maire propose Mr FISCHER Jean-Lou au poste de premier adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
Nombre de suffrage exprimés : 8
Majorité absolue : 5

Résultats : Mr FISCHER Jean-Lou : 7 suffrages
Mme RAPIOR Sonia : 1 suffrage

Mr FISCHER Jean-Lou ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du deuxième adjoint. Mr le maire propose Mme TAROZZI Marie-Jeanne au poste de deuxième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3

Nombre de suffrage exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Résultats : Mme TAROZZI Marie-Jeanne : 7 suffrages
Mme GROSDÉMANGE Stéphanie : 1 suffrage

Mme TAROZZI Marie-Jeanne ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

Election du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint. Mr le maire propose Mr PERREZ Denis au poste de troisième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrage exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Résultats : Mr PERREZ Denis : 7 suffrages
Mr STENGER Frédéric : 1 suffrage
Melle WELKER Caroline : 1 suffrage

Mr PERREZ Denis ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

6) Désignation des représentants au sein de la Communauté de Communes du Pays de Thann.

Compte tenu du climat qui régnait dans la salle ce point sera repris lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Mr le maire propose un tour de table et invite chacun à s'exprimer afin de débloquent les tensions de ces derniers jours. Néanmoins chacun était prêt à mettre de la bonne volonté pour travailler ensemble pour le bien du village. Mr le maire remercie l'équipe sortante pour l'ensemble du travail accompli pendant toute cette période.

Séance levée à 10 h 05.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2008

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR Sonia, GALLOT Isabelle.

Membre absent excusé : ILTIS Hubert (donne procuration à WELKER André).

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux villageois, ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

7) Impôts locaux : taux d'imposition des 4 taxes.

Mr le Maire présente différentes simulations de taux sollicités après de la trésorerie générale de Colmar. Une attention particulière nous est signalée quant au seuil maximum des taux pour la taxe professionnelle ainsi que pour la taxe du foncier non bâti. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une hausse de 2 % pour la taxe d'habitation et la taxe du foncier bâti. En ce qui concerne la taxe du foncier non bâti le taux de référence sera de 129,91 et pour la taxe professionnelle le taux de référence sera de 11,78. Le produit fiscal global assuré se monte à 80 371 € et se résume comme suit :

Taxes	Bases 2008	Taux votés	Produits
D'habitation	419 800	7.35	30 855
Foncière (bâti)	241 300	10.43	25 650
Foncière (non bâti)	14 300	129.91	18 577
Professionnelle	44 900	11.78	5 289

2) Ouvrier communal.

Mr le Maire informe l'assemblée que l'ouvrier communal est en arrêt de maladie et en ce qui concerne le déneigement ce service sera assuré par un groupe de bénévole à savoir : MM

Jean-Lou Fischer, Mickael Iltis, Mathieu Brun. Mr le Maire remercie ces personnes pour leurs implications au sein de la municipalité.

3) Désignation des représentants au sein de la Communauté de Communes du Pays de Thann.

Sur proposition de Mr le Maire, ont été élus:

- Monsieur MANSUY Joël, Maire, domicilié 22 chemin du Maienberg à Bourbach-le-Haut
- Madame TAROZZI Marie-Jeanne, 2^{ème} Adjoint, domiciliée 41 rue du Réservoir à Bourbach-le-Haut
- Monsieur PERREZ Denis, 3^{ème} Adjoint, domicilié 4 bis rue des Buissonnets à Bourbach-le-Haut

Délégués au SIVU Thann-Cernay

- Monsieur FISCHER Jean-Lou
- Monsieur STENGER Frédéric (suppléant)

Délégués auprès des Brigades Vertes

- Monsieur ILTIS Hubert
- Monsieur MANSUY Joël (suppléant)

Délégués auprès du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

- Madame RAPIOR Sonia
- Monsieur MANSUY Joël (suppléant)

Correspondant défense

- Monsieur FISCHER Jean-Lou

4) Désignation du délégué au sein du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Sur proposition de Mr le Maire, le délégué désigné au sein du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz est :

- Monsieur PERREZ Denis, 3^{ème} Adjoint, domicilié 4 bis rue des Buissonnets à Bourbach-le-Haut

5) Création des Commissions Communales.

Sur proposition de Mr le Maire, les diverses commissions ont été établies comme suit :

Finances : Joël Mansuy, Isabelle Gallot.

Affaires sociales, associations : Marie-Jeanne Tarozzi, Caroline Welker, Stéphanie Grosdemange, Sonia Rapior, Frédéric Stenger.

Travaux, patrimoine, voirie : Joël Mansuy, Jean-Lou Fischer, Denis Perrez, Hubert Iltis, André Welker.

Ecole, périscolaire : Joël Mansuy, Caroline Welker, Stéphanie Grosdemange.

Agriculture, forêt, rivière : Joël Mansuy, Denis Perrez, André Welker.

Tourisme, communication, environnement, développement durable : Joël Mansuy, Jean-Lou Fischer, Marie-Jeanne Tarozzi, Sonia Rapior, Frédéric Stenger.

Elections : Joël Mansuy, André Welker, Isabelle Gallot.

Chasse : Joël Mansuy, André Welker.

6) Communications.

- Opération Haut-Rhin propre

La traditionnelle opération de nettoyage de printemps «Haut-Rhin propre» aura lieu samedi 5 avril. L'ensemble de la population adultes et enfants sont invités à cette rencontre rendez vous à 9 h 00 au parking de l'école maternelle.

- Convention de maîtrise d'œuvre ONF

Mr Welker dresse brièvement (compte tenu de l'ampleur) une présentation de la forêt communale (surface, essences, îlot de vieillissement). Il présente également la convention de maîtrise d'œuvre de l'O.N.F. et précise qu'il s'agit de travaux de maintenance et de sylviculture dans les parcelles 1 et 2 pour un montant de 669.76 € T.T.C. Après ces explications Mr le Maire est autorisé à signer ladite convention.

7) Divers.

Miroir de sécurité rue des Rochelles

Mr le Maire informe l'assemblée que le miroir de sécurité à l'entrée de la rue des Rochelles a été désorienté de telle façon que les usagers venant du centre du village ne peuvent plus en bénéficier. Une solution est à l'étude pour régler ce problème rapidement.

Assemblée Générale de la Société d'Histoire de la Vallée de Masevaux

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil que l'assemblée générale de l'association aura lieu samedi 12 avril à 15 h au foyer rural. A cette occasion la commune offrira le verre de l'amitié ainsi que la location de la salle. Mr le Maire donne la parole à Mr Lerch Serge afin qu'il puisse nous présenter le fonctionnement de cette association.

Chemin du Baeselbach

Mr Welker informe l'assemblée que dans les prochaines semaines aura lieu la réfection du chemin du Baeselbach. En effet des bénévoles de l'association de la maison familiale ainsi que des membres du conseil municipal vont participer à la réfection dudit chemin.

Stockage de terre

Lors du curage des fossés réalisé par les agents du Conseil Général un amas de terre a été déposé près de l'ancienne borne de sécurité au niveau du Col du Hundsruck. Nous avons pris contact avec les services concernés afin que ce dépôt soit évacué.

Sapeurs-Pompiers

Dans un soucis d'organisation le chef du corps des sapeurs-pompiers souhaite que l'ensemble du matériel (groupe électrogène, tronçonneuse ...) soit stocké dans l'atelier où est entreposé l'unimog. Cette modification sera opérationnelle dans les prochains jours.

Déneigement au niveau du Col du Hundsruck.

Lors du déneigement nous constatons à plusieurs reprises un important tas de neige entre l'auberge de la Fourmi et le chemin du Baeselbach. Afin d'éviter le renouvellement d'une telle situation la Commune prendra contact avec le responsable chargé du déneigement au niveau du Conseil Général.

Plan Local d'Urbanisme.

Mr Perrez a été interpellé à plusieurs reprises au sujet des différents qui opposent Mr Knopf Pierre et la commune par rapport au P.L.U. Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est en attente de renseignements de la part de différents organismes.

Tour du ban communal.

Mr le Maire suggère d'organiser un tour du village celui-ci est fixé au 3 mai ; RDV à 14 à la mairie.

Rencontre entre les acteurs locaux de hier et d'aujourd'hui.

Dans le cadre d'une rencontre avec les acteurs locaux de hier et d'aujourd'hui Mr le Maire suggère aux élus de réfléchir afin de fixer une date d'une réunion-échange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2008

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, ILTIS Hubert, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR Sonia.

Membre absent excusé : GALLOT Isabelle (donne procuration à WELKER André).

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

3) Approbation du compte-rendu du 22 mars 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 mars 2008.

2) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Mr le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal donne délégation au Maire, pendant toute la durée du présent mandat les délégations suivantes :

- Ø d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Ø de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- Ø de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Ø de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Ø de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Ø de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- Ø de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Ø de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Ø d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Ø de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Ø de fixer, les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Ø de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- Ø de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- Ø de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Ø d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon des dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- Ø d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le cas définis par le conseil municipal ;
- Ø de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- Ø de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

- Ø de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- Ø de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- Ø d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- Ø d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

3) Indemnité de conseil et de budget au receveur municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil et fixer son montant à 100 % du maximum
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr Jacques PHILIPPE Receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

4) Indemnités de fonction du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire

Population de moins de 500 habitants

Taux maximal de 17 % de l'indice brut de 1015

Soit une indemnité brut 636,01 €/ mois

5) Indemnités de fonction aux Adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints Maire

Population de moins de 500 habitants

Taux maximal de 6,6 % de l'indice brut de 1015

Soit une indemnité brut 246,92 €/ mois

6) Nomination d'un permissionnaire au sein de la chasse communale.

Le Maire présente à l'assemblée une demande d'agrément concernant le permissionnaire à savoir :

Monsieur Michel BEMBENEK, demeurant 5 rue des Chevreuils 68760 Goldbach - Altenbach, titulaire du permis de chasser.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'avis de toutes les parties concernées et sous réserve de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin :

- donne un avis favorable à ladite demande d'agrément à condition que l'ensemble des pièces soient jointes aux dossiers.

7) Remboursement facture.

Mr le Maire informe l'assemblée que Mme Zalguene Isabelle , enseignante de l'école communale, a acheté un manuel scolaire pour les besoins de l'école maternelle pour un montant de 50,00 € somme payée par elle-même.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- de rembourser à l'intéressée le montant de la facture.

8) Ouvrier communal.

Mr le Maire informe l'assemblée que l'ouvrier communal a reçu une prolongation d'arrêt de maladie. Compte tenu des nombreuses tâches de travail, il est impératif de prévoir son remplacement pendant la durée de son arrêt maladie. Une campagne d'appel à candidature sera lancée à partir du lundi 14 avril pour une période d'une semaine.

9) Communications.

- **Améliorations pastorales**

Dans le cadre des améliorations pastorales une réunion d'information aura lieu mardi 29 avril à 14 h 30 en mairie en présence des différents partenaires D.D.A.F., Chambre d'Agriculture, Conseil Général, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, Gerplan

CCPT. L'objectif consiste à prévoir un programme de nettoyage sur l'ensemble du massif du Kohlberg réalisé par l'ouvrier communal. En contrepartie la commune percevra des aides en provenance de différents organismes.

- **Créations des permanences**

L'équipe municipale souhaite mettre en place des permanences de telle sorte que dès lors de l'ouverture de la mairie au public un élu soit disponible en mairie afin de recevoir les administrés.

- Mr Mansuy Joël, Maire - le lundi de 16 h à 18 h
- Mr Fischer Jean-Lou, 1^{er} Adjoint (travaux) – le jeudi de 17 h à 18 h
- Mme Tarozzi Marie-Jeanne, 2^{ème} Adjoint (personnes âgées, affaires sociales) – le mardi de 8 h 30 à 9 h 30
- Mr Perrez Denis, 3^{ème} Adjoint (eau, forêt, agriculture) – le vendredi de 9 h à 10 h

- **Projet contrat objectif 2008 par la CCPT**

Dans le cadre du contrat objectif 2008, une 1^{er} rencontre aura lieu le 16 avril à 9 h en mairie en présence des responsables au sein de la Communauté de Communes du Pays de Thann.

- **Informations défibrillateur**

Une réunion d'information aura lieu le 16 avril à 17 h au groupe Arpège à Mulhouse. Une invitation sera remise aux membres des sapeurs-pompiers et secouristes de la Commune.

10) Divers.

Office du Tourisme du Pays de Thann

- Mr Frédéric Stenger présente aux membres du conseil un compte rendu de l'assemblée général de l'Office de Tourisme du Pays de Thann qui a eu lieu le 31 mars à l'Hôtel de Ville de Thann.

- L'office du tourisme organise comme chaque année des visites intitulées un jour, une heure, une commune. A Bourbach-le-Haut elle aura lieu vendredi 8 août 2008 à 17 h.

- Pendant la période estivale, l'office du tourisme organise des manifestations musicales sur l'ensemble des treize communes de la CCPT. Cette année, la Commune sera à nouveau retenue pour un concert qui aura lieu le mardi 19 août à 20 h 30 au foyer rural.

- L'opération Noël au Pays de Thann sera reconduite cette année ; il est fort probable qu'un concert de l'Avent soit donné à l'église de notre village. D'autres manifestations (contes, confection de gâteaux de Noël) pourront également avoir lieu à Bourbach-le-Haut.

Borne flot bleu

Le fonctionnement de la borne est une nouvelle fois remise en question. La commune est dans l'attente d'éléments à ce sujet.

Cantine scolaire

Une rencontre aura lieu prochainement afin de prévoir entre autre pour la prochaine rentrée scolaire 2008/09 la mise en place d'un règlement afin de redéfinir les différentes modalités de son fonctionnement.

Feux de l'été

L'A.A.C.T. souhaite organiser un feu de l'été le dernier week-end du mois de juin au foyer rural. L'association a délégué et plus particulièrement les jeunes du village à la confection d'un bûcher.

Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin

Lors de la dernière rencontre la mise en place des délégués a eu lieu.

Anniversaires

Le Conseil Municipal décide d'apporter une attention particulière aux personnes qui fêtent leurs anniversaires de mariages à partir de 50 ans de vie commune. En ce qui concerne les anniversaires « grand âge » le fonctionnement reste identique.

Opération prévention routière

La prévention routière organisera une action auprès des enfants du niveau CM2 afin de les former et les sensibiliser aux règles de circulation en sécurité à bicyclette sur la voie publique ; elle aura lieu jeudi 5 juin 2008.

Réfection du chemin du Baeselbach

L'association de la maison familiale du Baeselbach remercie l'équipe municipale pour son engagement de bénévoles lors de l'action concernant la réfection dudit chemin.

Hêtre de la Bilbuche

Mr le Maire informe l'assemblée que la Commune a réceptionné la facture concernant l'achat du hêtre pourpre. Celle-ci s'élève à un montant de 56,16 € TTC, facture nettement inférieure à l'estimation initiale.

Miroir de sécurité rue des Rochelles

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Lemoine au sujet de l'implantation du miroir de sécurité. Mr le Maire reste dans l'attente de nouvelles informations à ce sujet.

Réfection du gîte bergeronnette

Des travaux de peinture, sanitaire et divers finitions ont été entrepris par le nouveau locataire. Afin de dédommager le locataire pour l'achat du matériel ainsi que pour le travail accompli, le conseil municipal décide d'attribuer au locataire une exonération de loyer pour une période de deux mois à compter du 1^{er} avril 2008.

Locaux municipaux

Mr le Maire sollicite Mr Iltis afin de savoir s'il souhaite reprendre les fonctions de gestionnaire des locaux municipaux, celui-ci accepte ladite-proposition.

Commission de sécurité

Mr le Maire informe l'assemblée que suite à la commission plénière à la Sous-Préfecture de Thann celle-ci a émis un avis défavorable pour le bâtiment mairie-école.

Travaux aménagement de la rue des Buissonnets

Compte tenu des conditions météorologiques, les travaux d'aménagement de la rue ont repris. La prochaine réunion de chantier aura lieu lundi 14 avril à 14 h RDV sur place.

Planning des prochaines réunions

- La prochaine réunion de la commission travaux aura lieu lundi 21 avril à 18 h en mairie.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu vendredi 23 mai à 20 h en mairie.

Rallye Plaine et Cimes

Le traditionnel rallye plaine et cimes aura lieu durant le week-end des 3 et 4 mai 2008.

Opération Haut-Rhin

Le samedi 5 avril a eu lieu la traditionnelle opération de nettoyage de printemps qui a réunie une vingtaine d'adultes. La municipalité remercie l'ensemble des participants ainsi que les écoliers de la maternelle et du primaire pour cette action.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2008

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne,
WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE
Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR
Sonia, GALLOT Isabelle.

Membre absent : ILTIS Hubert.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

1) Approbation des comptes-rendus du 28 mars et 11 avril 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les comptes-rendus des séances du 28 mars et 11 avril 2008.

2) Elaboration du PLU dans la Commune de Bischwiller-lès-Thann.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Bitschwiller-lès-Thann a décidé de prescrire la révision du P.O.S. en vue de sa transformation en P.L.U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide selon les textes en vigueur à être consulté au cours de la procédure
- décide que la Commune de Bitschwiller-lès-Thann nous fasse parvenir le dossier de révision.

3) Commission communale des Impôts Directs.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal propose les personnes ci-après (sous réserve de leur accord) :

Mr PERREZ Denis
Mme AZOUZ-WALTER Bernadette (Mulhouse)

Mr STUDER François(Wittelsheim)
Mr SILLON Michel (Thann)

Mr ARMENGAUD Christian
Mr ROBIN Jean-Claude (Mulhouse)
Mr LERGENMULLER Raymond
Mme BERTONCINI M-Elisabeth (propriétaire bois)
Mr WIESER Albert
Mr HAMANN J-Jacques
Mme BRUN Alice (propriétaire bois)
bois)
Mme DOLIS Jeannine
(propriétaire bois)
Mr SCHELLENBERGER Bernard
Mme VELINOT Christiane

Mr LAMOUCI Jamal
Mr LERCH Serge
Mr SCHMITT Georges
Mr KNOPF Pierre (propriétaire bois)
Mr FISCHER Jean-Lou
Mr STENGER Frédéric
Mr BRISWALTER Eric (propriétaire
bois)
Mr NUSSBAUM Adrien
Mr ROMANN Roland
Mme HAAN Marie-Paule

4) UNC Bourbach-le-Bas/Bourbach-le-Haut

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Union Nationale des Combattants de Bourbach-le-Bas et Bourbach-Le-Haut au sujet d'une demande de subvention.

Après échange d'informations le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 100,00 € pour l'année 2008
- que la commune mettra à disposition la salle du foyer rural et offrira le verre de l'amitié lors de la prochaine assemblée générale de l'association.

5) Affectation des subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'attribution des subventions ci-après :

§ Coopérative scolaire	250,00 €
§ AOS	252,50 €
§ Souvenir Français	50,00 €
§ UNC Bourbach le Bas/Haut	100,00 €
§ Bibliobus	30,00 €
§ Musique Municipale Masevaux	80,00 €
§ Fondation du Patrimoine	50,00 €
§ Divers	2 187,50 €
- les crédits nécessaires ont été votés au cpte 6574 du B.P 2008.

Budget Régie des Gîtes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser à l'A.A.C.T. une subvention de 1 300,00 €
- les crédits nécessaires ont été votés au cpte 6743 du B.P. 2008

6) Remboursement facture

Mr le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que Mr le Maire, a financé de ses propres moyens

la note relative à l'insertion dans le journal Pam concernant l'annonce de location du logement

1 rue des montagnards pour un montant de 167,39 € selon facture du 29/04/2008.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- de rembourser à l'intéressé le montant de la facture.

7) Communications **Cantine Scolaire**

Une réunion d'information et de débat sur le thème de la cantine scolaire a eu lieu mercredi

21 mai 2008 à 20 heures au foyer rural. Lors de cette rencontre l'ensemble des parents ont été destinataire d'un projet du règlement intérieur pour avis. Compte tenu de la croissance de ce service

il va de soit, que pour une bonne organisation nous sommes amenés à demander aux parents de nous transmettre avant le 15 juin 2008 leur rythme de fréquentation pour la rentrée scolaire 2008/2009.

En partenariat avec les différents acteurs la commission organise samedi 24 mai une rencontre afin

de prévoir la composition des menus pour une période d'essai de 15 jours.

Contentieux Knopf

Mr le Maire présente un état sommaire du dossier afin que le conseil puisse prendre part au débat. Après de nombreuses questions et réflexions, Mr le Maire propose un tour de table afin que chacun puisse donner son opinion. Il en résulte que les éléments communiqués ne sont pas suffisants pour pouvoir statuer sur un tel dossier.

Location maison 1 rue des Montagnards

Mr le Maire laisse la parole au 2^{ème} adjoint compte tenu de son implication pour cette affaire. Lors de la visite de la maison différents candidats potentiels ont été retenus ; selon différents critères l'équipe municipale décide de retenir les époux Monticolo de Sentheim.

8) Divers

Démission

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Iltis Hubert au sujet de sa démission pour raisons personnelles au poste de conseiller à compter de ce jour. Une copie du courrier sera transmise prochainement à Mr le Sous-Préfet de Thann pour information.

A cette même occasion Mme Gallot Isabelle nous informe que sa famille quittera la commune. En effet à compter de septembre sa nouvelle fonction professionnelle lui sera confiée.

Composition des commissions permanentes au sein de la CCPT

Compte tenu du règlement de la CCPT, il y a lieu de revoir la composition des commissions.

Après rectification, et sur proposition de Mr le Maire, les diverses commissions ont été établies comme suit :

Aménagement du territoire, transports, déplacements : Joël Mansuy, Jean-Lou Fischer.

Développement économique, emploi, formation, tourisme : Stéphanie Grosdemange, Marie-Jeanne Tarozzi.

Développement local, cadre de vie, logement : Marie-Jeanne Tarozzi, Denis Perrez.

Equipements sportifs : Jean-Lou Fischer, Joël Mansuy.

Services de l'eau et de l'assainissement : Denis Perrez, Jean-Lou Fischer.

Petite enfance : Stéphanie Grosdemange, Joël Mansuy.

Traitement des déchets : Jean-Lou Fischer, Denis Perrez.

Finances et Budgets : Frédéric Stenger, Joël Mansuy.

Communication : Frédéric Stenger, Joël Mansuy.

Médiathèque et affaires scolaires : Marie-Jeanne Tarozzi, Stéphanie Grosdemange.

Comité de pilotage Gerplan : Denis Perrez, Joël Mansuy.

Remplacement Délégué auprès des Brigades Vertes

Suite à la démission de Mr Iltis Hubert il y a lieu de prévoir son remplacement au tant que délégué titulaire. Mr le Maire propose Mme Rapior Sonia à cette nouvelle fonction. Un courrier sera transmis prochainement à Mr le Président des Brigades Vertes à Soultz pour information.

Station d'épuration Cernay

Mr le 3^{ème} adjoint nous présente un compte rendu de la visite de la station d'épuration de Cernay qui a eu lieu jeudi 22 mai 2008.

Feux de la St-Jean à Bourbach-le-Bas

Mr le Maire informe le conseil que lors du feu de la St-Jean à Bourbach-le-Bas le samedi 14 juin 2008 une déviation sera mise en place par le même itinéraire que les années passées.

Visite des installations de la CCPT

Samedi 31 mai aura lieu la visite de l'ensemble des installations communautaires de la CCPT.

Maison Familiale du Baeselbach

Pour le 60^{ème} anniversaire de la maison familiale du Baeselbach l'association organise une marche gourmande qui aura lieu dimanche 1^{er} juin.

Travaux de mise en conformité à l'école primaire

Pendant les vacances de cet été des travaux de mise en conformité auront lieu dans le bâtiment mairie-école. Nous sommes dans l'attente de plusieurs devis émanant de différents corps de métiers.

Feux de l'été

L'A.A.C.T. nous informe que le feu de l'été aura lieu le vendredi 27 juin au foyer rural.

Sapeurs-Pompiers

Suite à une demande de prix pour l'achat de tuyaux et divers matériel, Mr le Maire informe l'assemblée qu'il signera prochainement un devis pour un montant de 2 242.50 TTC. Les crédits nécessaires ont été votés au cpte 21568 du B.P 2008.

Ordures ménagères

Afin de sensibiliser les administrés quant au fonctionnement de la collecte des ordures ménagères de plus en plus intense, l'équipe municipale décide d'apposer dans le prochain bulletin municipal un article concernant le bon sens civique à avoir vis à vis du système de ramassage.

Ouvrier communal

Mr le Maire informe l'assemblée que l'ouvrier communal remplaçant est en place depuis le 2 mai 2008 sous forme de contrat selon les arrêt de maladie de l'ouvrier titulaire et à raison de 24,30 heures de service hebdomadaire. Dans le cadre d'une qualification professionnelle l'ouvrier remplaçant bénéficiera un stage de formation afin d'obtenir le permis CACES (engin de chantier).

Travaux

- Mr le 1^{er} adjoint nous informe que la réception du chantier de l'aménagement de la rue des Buissonnets aura lieu le 26 mai à 14 h.

- Les travaux de réfection de la voirie communale de type nids-de-poule auront lieu tout prochainement en partenariat avec l'ouvrier communal ainsi qu'une équipe masculine du conseil municipal.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu jeudi 26 juin à 20 h en mairie.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 juin 2008

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, GALLOT Isabelle.

Membre absent excusé : RAPIOR Sonia.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

2) Approbation du compte-rendu du 23 mai 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 mai 2008.

2) Délégations de fonctions consenties au Maire par le Conseil Municipal

Mr le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal donne délégation au Maire, pendant toute la durée du présent mandat les délégations suivantes :

- Ø d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Ø de procéder, dans la limite de 300 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au «a» de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du «c» de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 300 000 €;

- Ø de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Ø de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Ø de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- Ø de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Ø de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Ø d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Ø de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Ø de fixer, les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Ø de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- Ø de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- Ø de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Ø d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon des dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite de 450 000 €;
- Ø d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à chaque fois que la commune est amenée à défendre ses droits pour réparer un préjudice subi ou répondre de sa responsabilité ;
- Ø de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- Ø de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- Ø de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €;
- Ø d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme dans la limite de 450 000 €;

- Ø d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

La présente délibération annule et remplace celle du 11 avril 2008 portant sur le même objet.

3) Ouvrier communal

Mr le Maire informe l'assemblée que le Dr Ulmann, médecin du travail, a réalisé lors de sa visite en date du 19 courant une étude du poste d'ouvrier communal. Sur les conseils du centre de gestion de la F.P.T du Haut-Rhin, un dossier de demande de longue maladie ou de longue durée a été engagé auprès des services compétents.

Mr le Maire donne lecture du courrier de la Région de Strasbourg au sujet de la décision de la commission du 16 courant relative à l'aide financière dans le cadre des chèques formation pour l'ouvrier communal remplaçant. Compte tenu de ce refus, la commune attendra de nouvelles propositions pour que son employé puisse participer à un stage CACES.

4) Remplacement du vase d'expansion du chauffage de la Ferme Auberge des Buissonnets

Mr le 1^{er} adjoint soumet un devis relatif au remplacement du vase d'expansion du chauffage de la ferme auberge pour un montant de 390,00 € TTC. Mr l'adjoint donne des explications quant à la conséquence d'un vase d'expansion défectueux et précise que cette intervention n'est pas incluse dans le contrat de maintenance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve ledit devis
- décide de remplacer le vase d'expansion défectueux

5) Terrains communaux

Mr le Maire présente au conseil municipal une demande d'un particulier portant sur l'achat de terrains communaux. En effet la commune est propriétaire des parcelles 176, 182 et 187 section 2 au lieu-dit Bourbachmatt, parcelles touchant la propriété du demandeur. Mr le 3^{ème} adjoint précise toutefois s'être rendu sur place avec les requérants afin d'évaluer plus précisément la localisation ainsi que leurs motivations concernant cette acquisition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas vendre lesdites parcelles et précise toutefois que, compte tenu de ce refus, les demandeurs ne sont néanmoins pas pénalisés dans leur projet.

6) Dégradation de portes aux gîtes

Mr le Maire informe les membres du conseil que des dégâts ont été causés dans le gîte « bureau » lors d'une location le week-end du 06 au 08/06/2008. Un devis de remplacement de ces deux portes a été immédiatement sollicité auprès de la menuiserie Jenn de Bourbach-le-Bas pour un montant de 358,80 € TTC. Les travaux de remise en état seront prochainement achevés et la régie des gîtes ruraux adressera aussitôt la facture au locataire.

7) Travaux école primaire

Mr le 1^{er} adjoint soumet aux membres du conseil les différents devis recueillis à ce jour, à savoir :

Entreprise	Travaux	Montant TTC
CET	Electricité	3156,24
JENN	Menuiserie	16564.76
PRAX	Maçonnerie	3839.16
ZIMMERMANN	Chauffage	10000.00
TOTAL ESTIMATIF		25560.16

Après diverses discussions le conseil municipal décide :

- de faire réaliser ces travaux le plus rapidement possible
- de demander à Mr le Maire d'entamer les démarches afin d'obtenir les subventions adéquates
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents

8) Travaux de voirie à l'intersection des rues St-Michel et du Réservoir

L'entreprise Matrol de Morschwiller-le-Bas nous propose un devis pour la réalisation des travaux de bi-couche à l'intersection ci-dessus référencé pour un montant de 1 880.11 € TTC. Mr le 1^{er} adjoint signale toutefois que l'entreprise Fritz-Golly initialement retenue pour la réalisation de ces travaux ne pourra pas accomplir sa mission compte tenu de la configuration des lieux.

Comme les années précédentes une opération de point à temps aura lieu dans l'ensemble des rues du village. La réalisation des travaux est prévue fin juillet début août pour une durée d'environ de 3 jours. La Sarl Matrol nous a transmis un devis estimatif pour un montant de 8270.34 €TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les devis correspondants et décide l'exécution desdits travaux

9) Tarif location foyer rural musicolonie

La traditionnelle musicolonie aura lieu cette année du 11 au 16 août 2008 au foyer rural. Le conseil municipal décide de louer ledit foyer au tarif spécial d'un montant de 300 € pour la période demandée et précise qu'il s'agit d'un geste de soutien en faveur de la musique municipale de Masevaux.

10) Communications

Téléphonie mobile

Mr le Maire fait savoir aux membres du conseil que le choix sur le projet de la téléphonie mobile reste à la charge de la commune. Le 2^{ème} adjoint nous précise toutefois que la CCPT est dans l'attente de la décision de la commune qui devra être donnée avant la fin de l'année. Mr le Maire prendra l'attache auprès des services de la préfecture afin d'obtenir des

informations administratives complémentaires relatives à une éventuelle consultation de la population.

Miroir de sécurité

Mr le Maire présente aux élus les différentes informations reçues des divers organismes. Après discussions, le conseil municipal autorise Mr Lemoine à implanter de ses propres moyens un support avec un miroir de sécurité selon les normes en vigueur en face de son entrée de garage. Un courrier sera adressé à Mr Lemoine afin de lui préciser toutes ces dispositions.

Par contre, le miroir de sécurité sis à l'entrée de la rue des Rochelles sera à nouveau orienté de telle façon que les usagers venant du centre du village puissent en bénéficier.

Ouvrier saisonnier

Lors d'une réunion maire-adjoints il a été évoqué la question relative à l'arrosage des plantes ainsi qu'à l'entretien des espaces verts pendant les congés de l'ouvrier communal remplaçant. Le conseil municipal décide de faire un appel à candidature sur le ban communal du village.

Bulletin communal

Mr le Maire donne la parole à Frédéric Stenger compte tenu de son implication à ce niveau. Le groupe de travail élargi s'est réuni récemment à la mairie. Différentes questions ont été soulevées portant sur la fréquence, la pagination, le contenu, les différents rôles de chacun, La prochaine parution devrait voir le jour courant du mois de juillet.

Compte-rendu des différentes commissions de la CCPT

Commission médiathèque & affaires scolaires le 04/06/08

Mme l'adjoint Marie-Jeanne Tarozzi résume les différents points qui étaient à l'ordre du jour :

- installation de la commission, bilan d'activités 2007, point budgétaire, bilan des animations 2007 et programme jusqu'à la fin de l'année 2008

Commission développement local, cadre de vie & logement le 27/05/08

Mme l'adjoint Marie-Jeanne Tarozzi résume les différents points qui étaient à l'ordre du jour :

- installation de la commission, présentation de la Charte 2007-2012, bilan des précédents contrats d'objectifs (participation CPIE dans les écoles, cas de l'école communale), contrat d'objectifs 2008, divers.

Commission déchets le 05/06/08

Mr l'adjoint Jean-Lou Fischer résume les différents points de la dite commission qui étaient à l'ordre du jour :

- installation de la commission, réflexion sur la conteneurisation et la mise en place d'une redevance incitative (collecte des bio-déchets et déchets verts), divers.

Commission petite enfance le 03/06/08

Mme la conseillère Stéphanie Grosdemange résume les différents points de la dite-commission qui étaient à l'ordre du jour :

- installation de la commission, étendue de la compétence « petite enfance », bilan des études conduites en matières de petite enfance, micro-crèches, présentation du concept et des projets, situation du multi-accueil « les Marmousets » après le transfert de compétence, projet multi-accueil, divers.

Réunion bureau le 05/05/08

Mr le Maire résume les différents points de la dite-réunion :

- zone d'activités d'Aspach, bicentenaire de la chimie le 06/09/08, divers.

Comité de pilotage Gerplan le 17/06/08

Mr l'adjoint Denis Perrez résume les différents points étudiés :

- installation du comité, présentation du Gerplan, bilan de l'avancement des actions programmées pour 2008, divers (projets 2009).

Commission équipements sportifs le 11/06/08

Mr l'adjoint Jean-Lou Fischer résume les différents points qui étaient à l'ordre du jour :

- visite salle de sports intercommunale rue Jean Flory, visite de la piscine du Pays de Thann, installation de la commission, salle de sport intercommunale (bilan de l'année scolaire 2007-2008, piscine du pays de Thann (bilan de l'année scolaire 2007-2008), travaux divers, dégâts et assurance dommage-ouvrage de la piscine.

Achat barbecues pour les gîtes

Mr le Maire suggère d'acquérir des barbecues pour les gîtes saisonniers. Le conseil municipal décide d'acheter 4 barbecues pour une somme globale d'environ 300 € Mr le 3^{ème} d'adjoint sera chargé de cette mission.

11) Divers

Conseil d'école

Le dernier conseil d'école a eu lieu vendredi 20 juin à 18 h. Les travaux de mise en conformité du dit-bâtiment ont été évoqués parmi l'ensemble des différents autres points à l'ordre du jour.

Contentieux Knopf

Mr le Maire donne des précisions complémentaires concernant la discorde liée au permis de construire de la rue du réservoir. Mr le Maire précise que le réseau d'eau et d'assainissement fait partie des compétences de la communauté de communes du Pays de Thann.

Réunion portant sur l'organisation des urgences

Mr le Maire informe l'assemblée que Mr le Sous-Préfet propose le vendredi 27 juin au Relais culturel de Thann une réunion relative à l'organisation des secours d'urgence et à la couverture des gardes médicales.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu vendredi 25 juillet à 20 h à la mairie. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 40.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 juillet 2008

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, TAROZZI Marie-Jeanne, WELKER Caroline,
FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, PERREZ
Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR Sonia, GALLOT Isabelle.

Membre absent excusé : WELKER André (donne procuration à WELKER Caroline).

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

Approbation du compte-rendu du 26 juin 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 juin 2008.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition de l'immeuble ci-après :

- 2) La parcelle 329, section 1 située au lieu-dit «Kirchbuhl» d'une superficie de 15,79 ares, appartenant à Mme HUG et Mr PROLONGEAU Jean-Claude vendeurs pour la somme de deux cent quinze mille euros (215 000,00 €) dont huit mille euros (8 000,00) de frais d'agence à Mr et Mme OHL Thierry 2 rue du Verger à Altenach.

3) Délégation de signature aux adjoints.

Mr le Maire propose de donner délégation de signature à l'ensemble de ses trois adjoints. Les compétences seront identiques pour chaque adjoint et seront orientées en matière d'urbanisme ainsi que vers les finances.

4) Commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal procède à l'élection de la dite commission suivant l'article 22 du code des marchés publics. Cette commission comporte Mr le Maire ou son représentant ainsi que 6 membres du conseil municipal, soit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Voici la présentation de la commission suite à l'élection :

Membres titulaires

- Fischer Jean-Lou
- Tarozzi Marie-Jeanne
- Stenger Frédéric

Membres suppléants

- Grosdemange Stéphanie
- Rapior Sonia
- Welker Caroline

5) Redevance d'occupation domaine public communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs 2007 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :
 - 33,02 €par kilomètre et par artère en souterrain
 - 44,03 €par kilomètre et par artère en aérien
 - 22,01 €par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- de charger le Maire du recouvrement de cette redevance, qui sera inscrite à l'article 70323.

6) Téléphonie – Prise d'une décision pour une consultation auprès des habitants.

Monsieur le Maire propose de passer au vote le projet de consultation auprès de la population. Le conseil municipal accepte cette proposition et suggère de voter à main levée.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 10

Votes favorables à la consultation : 9

Vote contre la consultation : 1

En conséquence, la consultation auprès de la population est adoptée.

Mr le Maire donne des précisions complémentaires quant à sa mise en place et à son organisation. Mr le Maire précise qu'il dispose de 8 jours pour transmettre la décision à la Sous-Préfecture de Thann. Pour une telle circonstance il est nécessaire de créer une

commission. Sur proposition de Mr le Maire, les membres sont : Joël Mansuy, Stéphanie Grosdemange, Sonia Rapior, Frédéric Stenger.

7) Communications

Loyer logement 1 rue des Montagnards

Mr le Maire indique qu'un bail a été signé le 15 juin 2008 pour une durée de 3 ans et que le préavis est de 2 mois. Le loyer mensuel s'élève à 500 € et le loyer est révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers. Le locataire s'engage à respecter toutes les conditions et notamment le bon fonctionnement du service scolaire et la sortie de l'école.

Engagement d'un agent à un besoin saisonnier

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune peut recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

La commune se trouvant confrontée à des besoins de personnel saisonnier : afin d'entretenir les espaces verts et l'entretien des voiries. Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à recruter, pour des besoins saisonniers, un adjoint technique territorial de 1^{ère} classe non titulaire à temps non complet : 24,30 heures/semaine dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée.

Le conseil,

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;
Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée et pour faire face aux besoins saisonniers précités, un agent non titulaire à temps non complet : 24,30 heures/semaine, au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe
- dit que la rémunération s'effectuera par référence à l'indice brut 287
- autorise en conséquence le maire à signer l'arrêté d'engagement
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Gerplan

Mr le 3^{ème} Adjoint informe le conseil qu'au courant de l'été prochain, la Communauté de Communes du Pays de Thann pourrait mettre à disposition des producteurs locaux un chalet type chalet de Noël. Celui-ci serait implanté au niveau du Col du Hundsruck dans le cadre d'une opération Gerplan.

8) Divers

Réunion avec la CCPT

Mr le Maire évoque la rencontre en date du 21 juillet avec les services techniques d'eau et d'assainissement de la CCPT. Durant cette entrevue, différents points ont été évoqués notamment la demande de permis de construire de Mme Ehret route de Bourbach-le-Bas, la mise en conformité du raccordement au réseau d'assainissement de l'immeuble 2 route de Bourbach-le-

Bas, ainsi que le problème des viabilités pour le permis de construire de Mr Knopf Pierre rue du Réservoir.

Concours des Maisons Fleuries

Le passage du jury des maisons fleuries a eu lieu mercredi 23 juillet au courant de la matinée. Sonia Rapior a accueilli et guidé les jurés dans le village.

UNC Bourbach-le-Bas – Bourbach-le-Haut

En la personne de Mr Lergenmuller me comité remercie l'ensemble du conseil municipal pour le geste financier sous forme de subvention. L'assemblée souhaite également être associée lors de la cérémonie du Bataillon de Choc qui a lieu chaque année courant du mois de novembre.

Bulletin communal : édition de l'automne

La prochaine réunion de la commission du bulletin communal est fixée au mardi 29 juillet à 18 h 30 à la mairie.

Réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu vendredi 26 septembre à 20 h à la mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 20.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2008

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, WELKER Caroline,
FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, PERREZ
Denis.

Membres absents excusés : TAROZZI Marie-Jeanne, STENGER Frédéric (donne
procuration à MANSUY Joël), RAPIOR Sonia (donne
procuration à GROSDÉMANGE Stéphanie).

Membre absent : GALLOT Isabelle.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

Approbation du compte-rendu du 25 juillet 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 juillet 2008.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition de l'immeuble ci-après :

- 1) Les parcelles 240/150, 241/150, section 3 situées au lieu-dit «Buissonnets» d'une superficie de 8,64 ares, appartenant à Mme et Mr WHITE Colin vendeurs pour la somme de cent quatre vingt dix sept mille euros (197 000,00 €) dont seize mille huit cent cinquante euros (16 850,00) de mobilier à Mme et Mr FESSLER Stéphane 13 c rue des Romains à Rixheim.
- 2) Les parcelles 63, 65, 66, section 2 situées au lieu-dit «Binet» d'une superficie de 9,82 ares, appartenant à Mr FELLMANN Jean-Paul vendeur pour la somme de quatre cent quarante deux euros (442,00 €) à Mme et Mr HUBER Dominique 15 c rue St-Michel à Bourbach-le-Haut.

- 3) Les parcelles 6, 15, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 242/20 section 3 situées au lieu-dit «Grut et Althof» d'une superficie de 93,05 ares, appartenant à Mme et Mr BILGER Vincent vendeurs pour la somme de deux cent quatre vingt six mille euros (286 000,00 €) dont dix mille euros (10 000,00) de mobilier + quatorze mille euros (14 000,00) de frais d'agence à Mme ROSENFELD Arlène 33 rue Ader à Wittelsheim.

3) Amélioration pastorale

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'amélioration pastorale concernant le secteur suivant, élaboré par la commune avec le conseil technique de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et en concertation avec Mr Ginot Steve exploitant agricole locataire :

lieu(x)-dit(s)	n° section(s)	n° parcelle(s)
Kohlberg	07	22 et 23

Il est proposé au conseil municipal d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux s'élevant à

25 302,80 € €H.T.

28 647,55 € €T.T.C.

Ce projet peut bénéficier d'un montant de subvention de 80 % du montant prévisionnel H.T. de travaux dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges », des crédits européens du F.E.D.E.R. (fonds européen de développement rural) et d'un soutien spécifique du Département pour les communes engagées dans un GERPLAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet présenté,
- décide d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement selon le plan de financement prévisionnel suivant :
 - * subventions dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » :
 - Ø crédits du F.N.A.D.T. : 40%,
 - Ø subvention du Département au titre du GERPLAN : 40%
 - * autofinancement de la commune : 20 % du montant prévisionnel H.T. + T.V.A.,
- sollicite les subventions ci-dessus s'élevant à 80% du montant prévisionnel H.T. de ce projet, la commune bénéficiant par ailleurs de la récupération de la T.V.A. relative à ces travaux,
- le cas échéant, autorise le maire à solliciter une autorisation de défrichement pour tout ou partie du secteur concerné et à signer les documents s'y rapportant.

4) Adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

- Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, et notamment son article 33 ;
- Vu l'accord cadre relatif à la mise à jour juridique du modèle de contrat de concession signé entre la FNCCR et EDF le 5 juillet 2007 ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin du 8 juillet 2008.

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Ville de Mulhouse adhère au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a demandé, par délibération du 8 juillet 2008, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Mulhouse ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;
- demande au Préfet de prendre en conséquence un arrêté modifiant la composition du Syndicat.

5) Contrat d'assurance des risques statutaires.

Le Maire rappelle :

Que la commune a, par la délibération du 24 janvier 2008, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide :

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

Assureur : Gras Savoye / Capaves

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agent titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Risque assurés : décès / accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire 3,55 %

Article 2 : le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

6) Projet des travaux pour l'année 2009.

Mr le 1^{er} adjoint prend la parole et inventorie les différents travaux à réaliser pour cette période à savoir :

- aménagement de la partie haute de la rue du Réservoir
- pose d'un muret de soutènement dans la rue des Rochelles (suite des travaux 2006)
- aménagement partiel de la rue du Maienberg vers la route Joffre
- aménagement de la rue du Felsenberg
- rafraîchissement du monument aux morts
- rénovation des fenêtres et volets du bâtiment mairie-école

Afin de programmer l'ensemble de ces travaux différents devis seront sollicités auprès d'entreprises locales.

7) Communications.

Téléphonie mobile

Monsieur le Maire souhaite apporter des informations complémentaires suite au dernier conseil municipal en date du 25 juillet 2008. En effet lors de la consultation des services de la Sous-Préfecture celle-ci nous confirme selon un courrier en date du 06 août que compte tenu que la compétence en matière de téléphonie mobile a été transférée à la CCPT, par conséquence la consultation des électeurs dans ce domaine ne sera pas acceptable. Mr le Maire informe l'assemblée que le Maire de la commune de Bourbach-le-Bas a sollicité le président de la CCPT afin qu'il organise une réunion avec les différents maires des communes concernées.

Demande de modification du PLU

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant du groupement de propriétaires qui souhaitent que les terrains situés section 4 parcelles 67, 68, 74 soient insérés dans la zone constructible. Après différents échanges entre les élus, l'assemblée décide de ne pas modifier cette zone.

Appel à projets 2009 – Développement local et Gerplan

Monsieur le Maire présente aux élus le dossier et leur apporte des précisions complémentaires quant à ces deux outils mis au service de la commune par le biais de la CCPT et du Conseil Général. Mr le Maire précise toutefois que le Gerplan concerne les espaces agricoles et naturels à la périphérie du village et que le développement local concerne le coeur du village. Certains projets sont en train de mûrir, mais Mr le Maire propose néanmoins une rencontre avec Julie Wolf agent de la CCPT afin de les affiner.

Réunion Commission Communale Consultative de la Chasse

Sur proposition de Mr le Maire le conseil municipal prend note de la prochaine réunion de la dite commission qui aura lieu le 4 novembre à 14 h 30.

8) Divers.

Ouvrier Communal

Monsieur le Maire fait référence aux différents conflits verbaux entre l'ouvrier communal et les habitants du village. Compte tenu de l'ampleur de cette situation qui ne peut s'éterniser, Mr le Maire informe le conseil municipal avoir rompu le contrat de travail avec le dit ouvrier à compter du 26 septembre 2008.

Affaire Knopf PLU

Monsieur le Maire donne des précisions complémentaires suite à l'arrêt rendu le 22 août par la Cour administrative d'appel de Nancy. Mr le Maire suggère de prendre contact avec les services de l'ADAUHR afin d'obtenir un complément d'information.

Sortie scolaire

Dans le cadre d'une visite au musée-exposition « le vaisseau » à Strasbourg en octobre prochain, le directeur de l'école communale nous sollicite afin de prévoir une subvention. Le conseil municipal décide après discussions d'allouer une subvention à hauteur de 300,00 €

Enseignement de l'allemand à l'école primaire

Comme chaque année, le conseil municipal décide de renouveler le contrat de Mme Eich Suzann intervenante extérieure en allemand pour une durée de 45 minutes par semaine. Le contrat à durée déterminée prendra effet à compter du 29 septembre et se terminera le 2 juillet 2009.

Photocopieur

Compte tenu des besoins de plus en plus fréquents en matière de photocopie couleur Mr le Maire présente à l'assemblée une offre de prix avec la Sté Toshiba. Après accord des élus la signature du contrat aura lieu lundi 29 septembre.

Activité Karaté

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'activité karaté a repris courant septembre. Les entraînements auront lieu des lundis de 18 h 30 à 19 h 30 pour les 6 à 12 ans et de 19 h30 à 20 h 30 pour les adolescents et adultes. L'encadrement est assuré par Alphonse De Bollivier qui après plusieurs années de pratique à Michelbach est revenu au foyer rural à Bourbach-le-Haut. Pour cette activité la salle de sport sera mise à disposition gratuitement pour l'année scolaire 2008 - 2009.

Matériel de déneigement

Mr le 1^{er} adjoint nous informe qu'afin de sécuriser un maximum le service de déneigement communal il est judicieux de changer le système de la saleuse. Il nous présente différentes offres de prix des Ets Hantsch et nous précise toutefois qu'une reprise de l'ancienne saleuse pourra avoir lieu que si la décision finale porte sur l'acquisition de la même marque d'outillage.

Travaux issue de secours

Mr le 1^{er} adjoint nous donne des précisions sur l'état d'avancement des travaux de l'issue des secours. Il ne reste plus que la partie électricité, l'entreprise CET doit intervenir très rapidement afin que la commission de sécurité puisse être programmée.

Voeux du Maire

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le samedi 17 janvier à 18 h 00 au foyer rural.

Cantine scolaire

Dans le cadre de la commission cantine il a été décidé de solliciter les services de Virginie Welker afin de revoir avec la dite commission le système de fonctionnement. Après intervention de celle-ci il s'avère que des changements sont déjà concluants.

PROCES – VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 octobre 2008

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne,
WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE
Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR
Sonia.

Membre absent : GALLOT Isabelle.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu du 26 septembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2008.

2) Intervention de Mr le Président de l'AACT : présentation d'un projet sportif 2009.

Mr le Maire a le plaisir d'accueillir le Président de l'AACT et lui donne la parole. Mr Rodrigues remercie le conseil municipal d'avoir accepté son intervention lors de cette réunion.

Il donne des informations sur le projet sportif qui a pour but de faire connaître et supporter une cause humanitaire. L'épreuve sportive aura lieu le dernier week-end du mois août 2009 et consistera à accomplir l'ascension à pied à partir du village jusqu'au Col du Hundsruck sans compétition. Une réunion publique aura lieu vendredi 7 novembre à 20 h au foyer rural.

3) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition de l'immeuble ci-après :

- 4) Les parcelles 240/150, 241/150, section 3 situées au lieu-dit «Grut» d'une superficie de 8,64 ares, appartenant à Mme et Mr WHITE Colin vendeurs pour la somme de cent soixante dix mille euros (170 000,00 €) + neuf mille cinq cent euros (9 500,00) de frais d'agence à Melle HUMBERT Catherine et Mr ZULIANI Philippe 4 rue des Vallons à Mulhouse.

4) Téléphonie mobile

Par délibération du 31 octobre 2008, le conseil municipal de Bourbach-le-Haut a largement adopté le principe d'un moratoire sur la question de l'installation d'une antenne relais de téléphonie sur le ban de la commune.

Cette position d'attente a été motivée par la multiplication au cours des dernières années et, au fil des derniers mois, par l'intensification d'informations alarmantes sur les effets nocifs sur la santé attribués à l'usage des téléphones portables. Des conclusions qui ne peuvent décemment pas être dissociées du vecteur de ces risques sanitaires que constituent les antennes relais. La balle sans le fusil ne serait pas dangereuse...

La préoccupation des élus de Bourbach-le-Haut est avant tout d'ordre sanitaire. En effet, il a été démontré à travers de nombreuses études regroupées au sein du rapport Bio Initiative que des risques d'affection cancérigène liés à l'utilisation du téléphone portable existaient. Et notamment sur les personnes vulnérables que sont les enfants et les personnes âgées.

L'Agence Européenne de l'Environnement, l'une de nos plus hautes instances sanitaires, a d'ailleurs alerté les 27 pays membres sur ces dangers dès le mois d'août 2007. En Outre, le 4 septembre 2008, le Parlement Européen, par une résolution, a validé politiquement le fait que les puissances autorisées actuellement ne respectaient en rien les valeurs nécessaires à une protection légitime des populations.

Plusieurs pays de la Communauté Européenne n'avaient d'ailleurs pas attendu cette décision pour diminuer significativement les fréquences d'émission des antennes relais. Ainsi en a-t-il été de l'Autriche, de l'Allemagne, du Luxembourg. Les puissances autorisées en France sont presque 100 fois plus élevées que celles préconisées. Au mois de novembre, lors de son passage à Cernay, Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, a évoqué « de réelles craintes quant à l'utilisation des téléphones portables. »

Après les révélations sur l'amiante, les organismes génétiquement modifiés, plus récemment sur les incinérateurs, en l'absence criante de données objectives, c'est-à-dire non commanditées par les opérateurs eux-mêmes, susceptibles de démontrer la non-existence des moindres dangers, les élus de Bourbach-le-Haut ont, conscient de leur responsabilité, légitimement optés pour une application du principe de précaution.

Confortés dans leur choix par de récentes décisions de justice ayant entraîné, qui l'enlèvement d'antennes relais, qui le dédommagement de personnes électro-hyper-sensibles affectées par la présence d'une telle installation dans leur environnement immédiat, les membres du conseil municipal de Bourbah-le-Haut ne doutent pas que, dans les mois qui viennent, d'autres faits probants viendront confirmer la sagesse de leur décision.

Ils considèrent enfin que, faute de transparence quant à la véritable vocation de l'implantation d'une antenne relais sur le ban de la commune, sans négliger l'argument d'une amélioration des secours, par ailleurs déjà partiellement résolue par l'activation du 112, numéro européen d'appel des secours ne nécessitant pas de réseau, le progrès ne doit pas se faire au détriment de la santé des populations comme de la sauvegarde de l'environnement.

5) Concession de cimetière

Mr le 3^{ème} adjoint informe l'assemblée que de nombreuses concessions sont arrivées à échéance et qu'il y a lieu de revoir les tarifs de celles-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- de fixer la durée d'une concession à 15 ans
- de fixer la tarification des concessions comme suit :
 - 105€ pour une tombe simple (2m²)
 - 210€ pour une tombe double (4m²)
- d'imputer la recette au compte 70311 du budget de fonctionnement

6) Poste à pouvoir

Mr le Maire présente à l'assemblée Mr Lerch Bernard nouvel employé communal il lui attribue la parole. Il nous donne une rétrospective professionnelle de lui même et souligne son emploi au sein de la Coopérative de consommation et de développement dans le village à compter d'avril 1978 jusqu'en mars 1985.

Compte tenu de la situation de l'employé, Mr le Maire suggère au conseil municipal qu'un contrat d'accompagnement à l'emploi soit mise en place. Mr le Maire précise au conseil que de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les services de l'ANPE dans ce sens.

Le conseil municipal décide :

- d'établir un contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable deux fois et que celui-ci pourra atteindre 24 mois
- autorise Mr le Maire à percevoir les aides de l'Etat correspondantes versées par le CNASEA.
- autorise Mr le Maire à signer une convention avec l'ANPE.

7) Gratification de fin de stage

Mr le Maire propose au conseil municipal d'allouer à Mr Brun Mathieu (adjoint technique) une gratification de fin de stage. En effet l'intéressé a exercé les fonctions d'ouvrier communal en remplacement de l'agent titulaire à compter du 02 mai 2008 jusqu'au 26 septembre 2008 à mi-temps. Malgré les différents conflits verbaux entre l'agent et les habitants du village, Mr le Maire souligne toutefois ses compétences et son travail bien accompli.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

- de lui verser une gratification de fin de stage d'un montant brut de 690,00 €
- que cette somme apparaîtra sur son bulletin de paie du mois de novembre 2008

8) Application de la PVR

Mr le 3^{ème} adjoint présente au conseil municipal la nouvelle action concernant la mise en place de la participation pour voies et réseaux.

Compte tenu des délais, imposés par l'Etat il est judicieux que celle-ci soit mis en place avant la fin de l'année 2008.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Le conseil municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

9) Débat sur les commissions élargies

Mr le Maire souhaite apporter des informations quant à la mise en place des commissions élargies. Il précise que toute personne qui le souhaite peut intégrer le groupe de travail en manifestant auprès de la mairie ou des membres faisant déjà partie de la dite commission. La commission a pour but d'œuvrer au mieux pour le bien du village néanmoins Mr le Maire précise que l'avis du comité reste consultatif.

10) Communications

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de la Commémoration de l'Armistice 1918 aura lieu mardi 11 novembre à 11 h 00. RDV devant le monument aux morts. L'ensemble de la population est invité à participer à cette cérémonie du souvenir.

Cérémonie Bataillon de Choc

La traditionnelle cérémonie du Bataillon de Choc aura lieu samedi 22 novembre à 15 h 30. Le RDV est fixé au Col du Hundsruck. Toute la population est cordialement invitée à y participer.

Ecole

Mr le Maire informe le conseil municipal que sur la demande de Mme Schlund, Inspectrice de l'Education Nationale de Thann, une rencontre a eu lieu mercredi 22 octobre 2008 en mairie. A cette occasion l'inspectrice nous sollicite à nouveau sur la mise en place d'un RPI entre la commune de Bourbach-le-Bas et Bourbach-le-Haut. Compte tenu de la consultation en décembre 2007, Mr le Maire s'interroge sur la nécessité de relancer le projet RPI marqué par un pourcentage de réponse contre la création du RPI à 80,36 %. Lors du dernier conseil d'école en date du 24 octobre les membres présents évoquent toutefois les qualités du système actuel du type «école du village» à savoir : état d'esprit, profit des élèves et des enseignants. A l'unanimité le conseil municipal décide de renoncer au projet de création d'un RPI entre Bourbach-le-Bas et Bourbach-le-Haut.

Anniversaires grand âge

Mme l'adjointe propose au conseil municipal d'attribuer à une habitante du village à l'occasion de son anniversaire, un bon d'achat d'une valeur de 45 €

Chiffrage Gerplan & Développement local

Dans le cadre d'appel à projet du Gerplan et du développement local conduit par la CCPT celle-ci nous demande de chiffrer les différents projets. Ci-après la liste de propositions

- | | |
|--|---------------|
| - monuments aux morts aménagement paysager | 6000,00 €H.T |
| - verger communal | 10000,00 €H.T |
| - sentier de la géologie | 12000,00 €H.T |
| - aménagement paysager fin de la rue du Schirm | 6000,00 €H.T |
| - panneaux de signalisation (gîte, hôtel, restaurant, ferme) | 6000,00 €H.T |

11) Divers

Acquisition d'une saleuse

Mr le 1^{er} adjoint nous informe que suite à la proposition de la Sté Acometic (fabricant de matériel de déneigement) il a accepté en compagnie du 3^{ème} adjoint de visiter les ateliers sur le site de Soultz.

Travaux d'assainissement

Conformément à l'acte de vente du presbytère le propriétaire nous demande de prendre à notre charge les frais relatifs à la mise en conformité du réseau d'assainissement du dit bâtiment. Les travaux commenceront prochainement et seront confiés à l'entreprise Royer Frères de Moosch.

Insigne du Bataillon de Choc

Suite au vol de l'insigne du Bataillon de Choc au col du Hundsruck un devis a été établi afin de prévoir le remplacement de celui-ci. Le bon de commande sera signé prochainement et nous espérons que lors de la cérémonie du mois de novembre le nouveau macaron sera apposé sur la stèle.

Budget Régie des Gîtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire d'acquérir des lits (1 double + 1 simple) pour le gîte sureau. La dépense s'élève à 348,90 €TTC. Le prix unitaire étant inférieur à 500,00 €TTC, le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'imputer la dite dépense au compte 2184 dépense d'investissement.

Fête de Noël des Anciens

L'adjointe nous informe que la traditionnelle fête de Noël des anciens aura lieu au foyer rural le dimanche 14 décembre à partir de 11 h 30. Une première réunion a déjà eu lieu afin de fixer les différentes modalités.

Fleurissement

Le 1^{er} adjoint remercie toute les personnes qui ont contribués à cette opération de fleurissement automnale, un grand merci.

Réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu vendredi 05 décembre à 20 h à la mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 20.